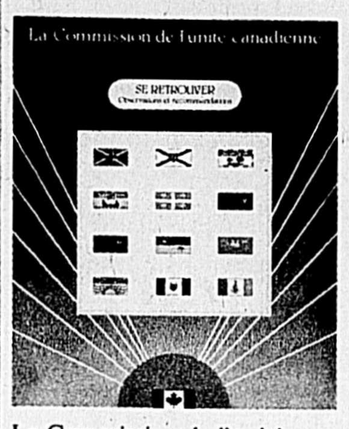
Un rapport qui incite à la réflexion!



La Commission de l'unité canadienne vient de publier une première partie de son rapport et après la période de consultation, il faut s'attendre à un temps de discussion. La semaine prochaine, les lecteurs trouveront certains extraits majeurs de ce rapport dans les pages du journal mais dès cette semaine, un éditorial de Pierre Bornais tente de préciser la portée de ce document. (page A-4)

À lire cette semaine

* L'affaire Rheban est loin d'être réglée (A-3)
* Le temps des promesses terminée dans les HLM? (A-3)
* Des détails sur le cours d'initiation à l'économie (A-3)
* On parlera de souveraineté et de l'association au PQ! (A-2)
* Le retour des commissions scolaires de la région (page A-9)

L'évaluateur municipal raconte...

Le fonctionnaire probablement le plus connu ces jours-ci à Saint-Hyacinthe, M. Marcel Chassé, évaluateur municipal, fait la lumière sur le nouveau rôle d'évaluation pour l'année 1979. Malgré tous ses détracteurs, il a l'impression d'avoir bien fait son travail et de n'avoir rien à se reprocher. La solution à toute cette affaire, selon lui, c'est que les édiles municipaux fassent des pressions auprès du gouvernement québécois s'ils ne sont pas satisfaits de la loi actuelle. (page A-5)



126e ANNÉE
NO 40
MERCREDI
31 JANVIER 1979
5 CAHIERS
56 PAGES
40c

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

125 ANS

SOMMAIRE

Annonces classées D-5 à D-11
Décès A-13
La Pensée C-1 à C-3 et C-5
Loisirs D-3
Quelques pages A-11
Spectacles A-12 et C-8 et C-9
Sports B-1 à B-13
Télévision C-10
Voyages D-2

Christ-Roi:

Les délogés s'ennuient de leur "quartier"

par Alain Rodier

"Si on nous avait dit, d'ici cinq ans on va vous reloger dans le quartier Christ-Roi, on l'aurait accepté. Mais, on a ri de nous autres en nous faisant des belles promesses."

Après leur manifestation surprise à l'hôtel de ville, il y a deux semaines, les citoyens du quartier Christ-Roi qui ont été forcés de se réfugier dans d'autres coins de Saint-Hyacinthe pour permettre la réalisation du Programme d'amélioration de quartier (PAQ), en ont long sur le coeur.

Certains d'entre eux ont quitté leur "quartier louche" comme ils l'appellent, à l'été ou à l'automne 1977. On leur avait dit que dans un an environ, ils pourraient retourner dans leur coin. Une année et demis a passé depuis, et ils attendent toujours que se réalise cette promesse.

La mise en oeuvre du PAQ Christ-Roi (phase 1) aura nécessité le déplacement de 59 familles. La Ville aura du s'occuper du relogement temporaire de 15 de ces familles qui avaient manifesté le désir de revenir habiter les 44 H.L.M. prévus dans le quartier. Sept de ces familles ont trouvé refuge dans des appartements du boulevard Casavant; deux autres, à la Terrasse du Patro; les six autres familles habitent présentement la maison Canden sur la rue Cascades.

ENNUI DU QUARTIER

Et on s'ennuie ferme sur le boulevard Casavant, semble-t-il. Mme Rolande Baron, Mme Antoinette Desrochers et M. Marcel Gadbois y demeurent, et ils ne rêvent qu'au jour où ils pourront retourner dans leur "marché à foin" comme dit Mme Baron.

On ne quitte pas facilement un quartier où l'on a passé la majeure partie de sa vie. Mme Baron a vécu 45 ans dans le quartier Christ-Roi; M. Gadbois y est né et est toujours demeuré là.

"C'est notre milieu qui nous manque, dira ce dernier. On se sentait chez nous dans le Christ-Roi: on est né ici et on connaissait tout le monde."

Ce à quoi ils ne peuvent pas s'habituer dans leur nouveau quartier, c'est l'anonymat qui y règne. "Dans ces blocs à appartements-là, il n'y a personne qui se parle, fait remarquer Mme Desrochers. Dans le Christ-Roi, on pouvait se rendre des services entre nous autres."

À ce sentiment d'isolement, viennent s'ajouter d'autres problèmes. "On n'a même pas de trottoirs ici" dit l'une. "On ne voit que des bancs de neige" ajoute l'autre. Mais surtout, tous trouvent qu'ils sont bien loin du centre-ville.

Par exemple, M. Gadbois qui travaille au Palais de Justice les fins de semaine, doit souvent prendre le taxi, ce qui gruge considérablement son salaire.

Quant au service d'autobus, ils préfèrent ne pas en parler, puisque ces véhicules ne circulent pas sur le boulevard Casavant. "Ceux qui veulent prendre l'autobus doivent se rendre au magasin Zellers, ce qui représente pour certains, quinze minutes de marche."

Ajoutez à cela l'ennui des adolescents qui ne connaissent personne dans leur nouveau quartier, ajoutez également que la seule église dans le coin est l'église Sacré-Coeur qui est située sur le boulevard Laframboise, et vous comprendrez pourquoi on s'ennuie tellement du "quartier louche".

De plus, l'épouse de M. Gadbois, qui est handicapée et qui doit se déplacer en chaise roulante, a des problèmes pour se rendre à la chambre de bain, puisque la porte de celle-ci est trop étroite.

Mais ces "délogés" auraient peut-être mieux accepté ces contraintes si on ne les avait pas bercé de belles illusions. "À l'hôtel de ville, ils n'auraient jamais du nous dire une date pour notre retour."

Ils se disent que, d'accord ce n'est pas la Ville qui décide du début des travaux, mais ils se rappellent qu'au printemps 1978, le maire Pierre-André Hamel avait dit, lors d'une assemblée d'information, que la construction des H.L.M. sur la rue Vaudreuil pourrait débuter en juillet 1978.

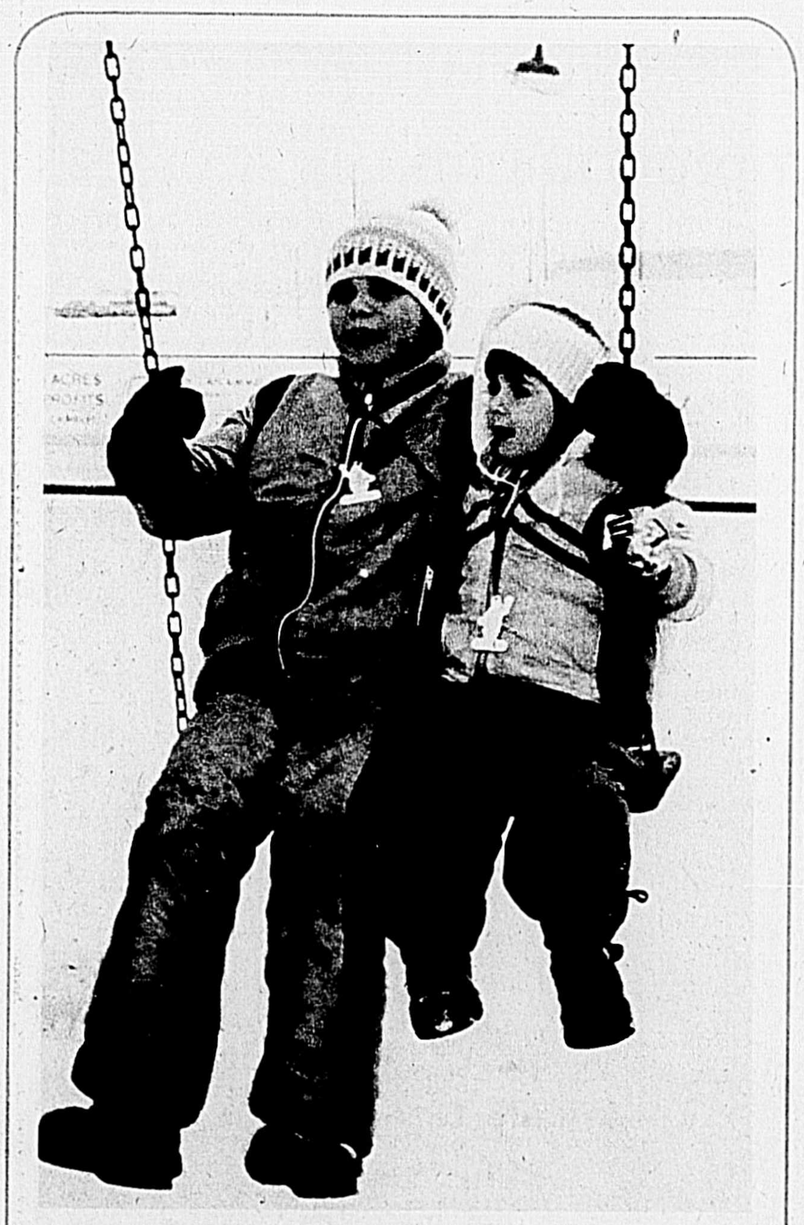
Et surtout, ils n'ont pas apprécié que le maire dise lors de la dernière séance du conseil municipal que les délogés coûtaient cher à la Ville. Ils reconnaissent que la municipalité défraie une bonne partie de leur loyer, en plus de payer l'électricité et le téléphone.

Mais tous vous diront qu'eux aussi, ça leur coûte plus cher de loyer (souvent le double) que ce qu'ils payaient quand ils habitaient dans leur "paroisse". Et certains d'entre eux n'habitaient pas nécessairement tand des taudis.

Chose certaine, leur "marché à foin", ils ont bien hâte de le retrouver. Parce que: "Le Christ-Roi a l'air d'un village fantôme maintenant, dira Mme Baron. Où je demeurais, aujourd'hui ils stationnent des autos."



Les citoyens du quartier Christ-Roi qu'on a délogés pour réaliser le Programme d'amélioration de quartier (PAQ) en ont assez des promesses et veulent retourner dans leur "paroisse". C'est ce que nous ont expliqué Mme Rolande Baron, M. Roland Pichette, du comité de citoyens du Christ-Roi, M. Marcel Gadbois et Mme Antoinette Desrochers.



Une illusion de printemps?

C'est un peu ce que Dame Nature réservait au cours des derniers jours. À croire que ces enfants qui s'adonnent à une activité reconnue comme étant estivale, espèrent que le "beau temps" reviendra!

En mai

L'Expo Habitat 79

par Alain Rodier

La ville de Saint-Hyacinthe sera le théâtre d'une première, alors que du 17 au 20 mai 1979 inclusivement, se tiendra au stade Louis Philippe Gaucher, l'Expo Habitat 79.

Cette exposition, unique en son genre, se veut une fenêtre ouverte sur tout ce qui concerne l'habitation, en passant par la décoration, l'ameublement, la plomberie, l'électricité, les systèmes d'alarme, ou encore, le jardinage.

Mais l'exposition a ceci de particulier que les firmes qui occuperont les kiosques dans l'enceinte du stade ne seront pas là uniquement pour écouler leur marchandise, mais transmettront également aux visiteurs les petits trucs du métier.

Par exemple, l'entrepreneur en plomberie pourra enseigner à ceux qui visiteront son kiosque, comment venir à bout d'un robinet qui fuit ou d'un renvoi d'eau défectueux.

Les organisateurs d'Expo Habitat 79 ne se sont pas fixés d'objectif quant à la participation du public à cet événement, mais avec la vogue que connaissent présentement le jardinage ou le bricolage, on peut s'attendre à un succès certain.

D'autant plus, qu'on exigera seulement $1 comme prix d'admission pour les adultes, et que les enfants pourront visiter gratuitement ce nouveau salon de l'habitation.

RUMEURS
RUMEURS
RUMEURS
RUMEURS DE MA VILLE

Les seules choses vraiment stables dans le conflit à la compagnie Pepsi, ce sont les offres de la compagnie et les refus massifs des employés. Encore une fois, les employés eurent à se prononcer sur les premières et leur attitude aurait été aussi ferme que par le passé. Et cela, même s'il leur a été confirmé quasi-officiellement que l'entreprise avait en main une offre d'achat et qu'il ne resterait plus qu'à y apposer une signature.

* * *

Un fonctionnaire municipal qui avait laissé entendre que certaines déclarations d'un conseiller-député le comparant à un individu bien connu dans une autre partie du globe pourraient donner prise à des poursuites, ce même fonctionnaire aurait changé son fusil d'épaule, prenant conscience qu'il ne fallait pas exacerber certaines attitudes et pensant sans doute que la menace de poursuite constituait une "peur" suffisante.

* * *

Les fêtes de fin d'année appartiennent à l'histoire... du moins pour la plus grande partie de la population. Mais il semble que pour certains, l'esprit des festivités persiste ou alors il faut chercher d'autres raisons au fait que certaines décorations, même *si le temps semble les faire* souffrir, sont encore en place et attendent sans doute une autre occasion de s'illuminer.

* * *

La violence policière est une réalité qui semble parfois, bien éloignée de la vie quotidienne et pourtant, elle n'en est pas absente, loin de là. Heureusement, il s'agit toujours de cas isolés, mais même là, ces cas aussi rares soient-ils, sont de trop. La ville de Saint-Hyacinthe aurait pour sa part connu certaines difficultés en ce sens au cours des dernières semaines, notamment avec des "patients" refusant d'obtempérer aux directives de la police. Si la méthode "musclée" s'avère parfois nécessaire, elle n'en soulève pas moins de sérieuses interrogations car il faut qu'il y ait proportion entre les moyens et les buts.

* * *

Tous les moyens sont bons pour financer les "oeuvres de la jeunesse"... Voilà certainement une déclaration qui en fera frémir plusieurs. Pourtant, c'est un peu l'impression qui se dégage d'un tableau de commanditaires, placé en évidence au Pavillon de la jeunesse de Saint-Hyacinthe et qui fait état de la commandite d'une boîte où les danseuses sont plus courtement vêtues que nature ou presque. Il est vrai que selon d'autres, seules les bonnes âmes trouveront une discordance entre cette attitude et le désir de favoriser la santé morale et physique de la jeunesse.

* * *

Le printemps hâtif et certainement purement temporaire que connait la région est cause de *problèmes qui rappèlent cette* saison particulière. Mais la fonte de la neige et la pluie ont rappelé à certains automobilistes que la "vallée" de la rue Castelneau, non loin de Joncaire, pouvait devenir un étang si les conditions ne sont pas favorables à l'évacuation des eaux accumulées. Ce qui oblige les automobilistes à redoubler de prudence car conduire une voiture dans ces conditions peut parfois provoquer certaines surprises.

Affaire Rehban

Les témoins essentiels étaient absents

par Alain Rodier

Un autre chapitre de la longue, longue "affaire Rehban" a été ouvert le lundi 29 janvier, avec la séance d'arbitrage tenue à la Commission de formation professionnelle de Saint-Hyacinthe.

Mais ce nouveau chapitre a été refermé bien rapidement, puisque moins d'une demi-heure après le début de la séance, l'arbitre en charge de ce dossier complexe, Me Louis Lebel, a ajourné la séance au jeudi 1er février, à 10 heures du matin.

La raison de cet ajournement: les témoins jugés essentiels par le procureur de la partie patronale, le Collège Bourgchemin, brillaient par leur absence, malgré qu'on leur ait fait parvenir des sub-poena les invitant à cette séance.

Ces témoins essentiels, selon Me Pierre Daviau, étaient les professeurs du département de philosophie du campus de Saint-Hyacinthe qui n'ont pas pris partie pour M. Gérard Rehban dans le conflit qui l'oppose à la direction du Collège quant au non-renouvellement de son contrat.

Autre absent de taille à cette séance de lundi dernier, M. Carol Proulx, directeur pédagogique du campus de Saint-Hyacinthe au moment du non-renouvellement de contrat de M. Rehban. M. Proulx s'était toutefois fait représenter par son avocat, Me Yves Major.

Me Lebel, tout en trouvant la situation fort désagréable, a du se résoudre à ajourner la séance à jeudi matin. L'arbitre dans ce conflit a toutefois bon espoir d'en arriver à un verdict avant la fin de février 1979.

Au Syndicat des professeurs, on espère bien que le tout sera réglé avant la fin de février, puisque M. Harout Geramian, président du syndicat, nous a appris que l'arbitre Me Lebel serait occupé à d'autres dossiers après cette date, ce qui pourrait retarder de plusieurs mois encore le règlement de l'affaire Rehban.

M. Geramian a ajouté que des professeurs du département de philosophie se trouvaient dans la salle lors de la séance d'arbitrage, mais que Me Lebel n'a pas jugé bon d'entendre leur témoignage. Les professeurs en question sont ceux qui ont appuyé depuis le début M. Rehban.

Quant aux professeurs absents de la séance de lundi dernier, ceux qu'on a pu rejoindre étaient fort réticents à faire connaître leur position. L'un d'entre eux a préféré s'abstenir de commentaires, tandis qu'un autre nous laissait clairement entendre qu'il y avait de sérieuses chances qu'on ne le voit pas à la prochaine séance d'arbitrage.

D'ailleurs, il faut se rappeler que dans une lettre datée du 25 août 1978, la majorité des professeurs du département de philosophie se disait d'avis que l'affaire Rehban avait fait couler suffisamment d'encre et "que tout commentaire serait superflu".

Si ces professeurs s'en tiennent toujours à cette déclaration, la séance d'arbitrage du 1er février risque fort d'être très tranquille.

Dès février

Un cours d'initiation à la vie économique

Le journal Le Courrier de Saint-Hyacinthe, en collaboration avec la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec et le Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska, publiera à partir du début de février une série de 15 cours sous le titre "cours d'initiation à la vie économique".

Cette offre de cours s'appuie notamment sur le fait que l'éducation économique a été peu développée dans le passé et que le contexte présent éveille de plus en plus chez le citoyen le besoin de mieux comprendre et de mieux maîtriser les réalités économiques qu'il vit.

LE COURS

Le cours est divisé en quinze parties représentant autant de thèmes publiés à raison d'un par semaine sous forme de dossiers. Ces thèmes sont les suivants: 1. le cadre économique; 2. la consommation des biens essentiels et superflus, le rôle de la publicité et du crédit; 3. le budget; 4. la loi de l'offre et de la demande; 5. l'entreprise; 6. le profit et les investissements; 7. l'inflation; 8. le coopératisme; 9. la fixation des salaires; 10. le syndicalisme; 11. le chômage; 12. la production industrielle au Québec; 13. le rôle des gouvernements dans la production des biens collectifs, dans la redistribution du revenu; 14. le rôle des gouvernements dans le maintien de l'équilibre; 15. le rôle du gouvernement dans la surveillance du comportement de l'économie.

La Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska offrira un appui pédagogique à la clientèle qui voudra se prévaloir de ces cours en constituant des groupes de discussion pour aider les gens à approfondir les notions d'économie apprises dans le journal, à faire la systhèse de leurs apprentissages, ou encore à confronter avec d'autres leurs perceptions des phénomènes économiques.

Une personne ressource compétente pourra guider ces gens dans leur apprentissage. Elle offrira également des sessions d'examens en juin pour permettre aux personnes désireuses de se voir reconnaître les crédits rattachés, à ces cours de subir les examens de la Direction Générale de l'éducation des adultes à cet effet. M. Claude Valois, responsable de l'Éducation populaire, sera responsable du dossier.

M. Pelletier, membre du Conseil de magistrature

M. Ludovic Pelletier, producteur agricole et maire de Saint-Hyacinthe le Confesseur, a été nommé membre du Conseil de la magistrature, Conseil qui vient d'entrer en fonction en vertu de la loi 40, adoptée en juin dernier par l'Assemblée nationale.

Par cette loi, le juge en chef de la Cour provinciale, le juge Allan B. Gold, préside l'organisme tandis que le vice-président sera nommé plus tard par les membres du Conseil.

Le mandat des personnes qui composent le Conseil de la magistrature, outre les juges en chef, est d'une durée de trois ans.

Une des premières tâches auxquelles s'attaquera le Conseil, sera de rédiger le code de déontologie. Ce code déterminera les règles de conduite et les devoirs des juges envers le public, les parties à une instance et les avocats.

Le mandat confié au Conseil permet également de recevoir des plaintes contre un juge d'un tribunal de juridiction provinciale et d'en examiner le bien-fondé.

Si le conseil considère que la plainte est sérieuse, il pourra instituer un comité formé de cinq de ses membres, afin de procéder à une enquête formelle. Ce comité devra toutefois être automatiquement formé lorsqu'une plainte aura été portée par le ministre de la Justice. Le cas échéant, le juge pourra, soit être réprimandé, soit sujet à une destitution après recommandation en ce sens par le ministre de la Justice auprès de la Cour d'appel.

"Jeunesse Canada au Travail", demande reportée au 16 février

La Commission de l'Emploi et de l'Immigration annonce que la date limite de présentation de demandes pour le programme "Jeunesse Canada au Travail" a été reporté du 2 février au 16 février.

Les formulaires de demande et les guides sont disponibles dans les Centres de Main-d'Oeuvre du Canada.

Le programme "Jeunesse Canada au Travail" vise à fournir des emplois d'été aux étudiants. Les subventions sont accordées à des projets qui peuvent être présentés par des organismes reconnus ou, à défaut, par des individus. Les activités mises en place à l'occasion de ces projets doivent être de caractère non-lucratif: elles doivent comporter un bénéfice pour la collectivité sans créer de dépendance et sans venir en concurrence avec des services déjà existants.

Les projets doivent être l'occasion, pour les étudiants, de mettre leurs aptitudes en pratique et d'acquérir une expérience qui leur facilitera éventuellement l'accès au marché du travail.

Des agents de projets sont disponibles pour assister les organismes ou les individus dans l'élaboration de leurs projets. Ainsi, pour notre secteur on peut contacter: M. Bergeron ou M. Massie à 773-7481.

Une précision nécessaire sur l'impôt scolaire

Une précision s'impose au sujet d'un article paru dans la dernière édition et traitant de l'impôt scolaire.

L'année financière de la Commission scolaire couvrant deux années (de juillet à juin), l'article en question aurait dû être lu au passé et non au futur de sorte que la Commission scolaire qui a fait parvenir des comptes il y a déjà quelques mois, visait à couvrir ses dépenses pour 1978-79 comme il était mentionné mais elle n'avait qu'à sa disposition que le rôle de 1978.

La confusion, si confusion il y a eu, a été provoquée par des renseignements faisant partie d'une étude en préparation sur le coût des taxes et autres charges sociales à Saint-Hyacinthe et par le chevauchement des années fiscales de deux institutions importantes, la ville et la commission scolaire.

L'Escale et non le Camp des matelots

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans les "Rumeurs de ma ville", édition du 3 janvier, le site des 137 logements pour personnes retraitées, rue Saint-Prosper, ne portera pas le nom de "Camp des matelots".

À leur dernière assemblée du 28 janvier, MM. les directeurs de l'Office municipale d'habitation ont retenu le nom de: "L'ESCALE".

Désirant recevoir les commentaires sur ce nom, MM. les directeurs invitent la population à donner leurs commentaires sur ce choix, non définitif, en appelant l'O.M.H. au numéro 774-5188.

À leur prochaine assemblée, les directeurs prendront une décision finale.

Les Loisirs Saint-Joseph:

Un organisme à but communautaire

Une rencontre fort importante s'est déroulée le mardi 23 janvier au nouveau Centre des loisirs Saint-Joseph (ex-usine de filtration), mettant en présence les principaux organismes de ce secteur tant au niveau paroissial que scolaire. Une vingtaine de personnes provenant de ces organismes ont pu se prononcer sur la nouvelle orientation que veulent se donner les loisirs Saint-Joseph Inc.

M. Fernand Lapalme, président du conseil d'administration des loisirs Saint-Joseph a ouvert la discussion en faisant part aux participants de cette orientation axée uniquement sur le loisirs familiaux et communautaires, laissant entièrement au Service municipal des loisirs l'organisation d'ateliers ou d'activités rejoignant l'individu. Il y avait lieu de faire le partage des tâches, de façon à éliminer le dédoublement ou la concurrence. Le conseil d'administraiton, formé de bénévoles du secteur, est sûrement l'organisme tout désigné pour planifier les activités communautaires, étant donné leur présence constante dans le quartier.

Le comité d'écoles Maurice Jodoin, Champlain, par l'entremise de son président M. Jean-Marc Bonin, a voulu spécifier que l'objectif primoridal se devait d'être la révalorisation de l'image du comité des loisirs, suite aux événements de 1975-76 qui, semble-t-il, ternissent encore le travail des bénévoles du loisir

Une décentralisation des activités communautaires doit également être une préoccupation du conseil d'administration, vu les contraintes géographiques et physiques, telles l'emplacement des locaux, les artères importantes de circulation à traverser... Trois unités de voisinage sont démarquées facilement: l'unité entourant l'école Romé-Forbes, celle du secteur résidentiel rue Mercure, et celle de la rue Saboie près de l'usine de filtration. Des activités spécifiques pourraient être organisées pour chacune de ces unités. L'information est également un problème pour plusieurs et il serait avantageux d'utiliser davantage les écoles et le porte-à-porte pour rejoindre tout le monde.

Certaines recommandations furent émises dont la possibilité d'effectuer un sondage, d'avoir un contact plus serré avec les comités d'écoles et d'éliminer toute routine en soulignant plus particulièrement des événements majeurs au cours de l'année.

Par la suite, les participants échangèrent au niveau du festival d'hiver qui se déroulera les 23, 24 25 février. Le programme fut préparé par tous et il faut s'attendre à un événement grandiose pour cette fin de semaine.

Une rencontre très intéressante, une prise de conscience collective, une collaboration plus serrée: tous des points qui devraient permettre une action plus intensive et condensée des loisirs Saint-Joseph et une vie communautaire, plus intéressante et plus active pour ses citoyens. Qu'en pensent les résidants?

PROVINCIAL SUPER LOTO
Tirage: 28 janvier 1979
Les numéros suivants gagnent $1 million:
1675463 - 8421008
1929487 - 3744224
2376616
Les billets dont les six derniers numéros sont les mêmes que les billets ci-dessus gagnent: $10,000.
Ceux dont les cinq derniers numéros concordent gagnent $1,000; les quatres derniers, $100 et les trois derniers, $25.

LOTO-PERFECTA 6-36
2, 8, 26, 28, 29, 35
No complémentaire: 7

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

MINI-LOTO
Tirage 843
26 janvier 1979
30 séries émises
Série 05
70182

Tous les billets gagnants de $500. et $100. de la Mini sont encaissables à toute succursale de la BCN

Numéro complet de cette série gagne $50,000

Numéro complet (autres séries) gagnent $5,000

Les quatre derniers chiffres gagnent $500

Les trois derniers chiffres gagnent $100

luc tétreault
robert théroux
optométristes
EXAMENS VISUELS
LENTILLES DE CONTACT RÉÉDUCATION VISUELLE
1525 Saint-Antoine Saint-Hyacinthe Tél. 773-8479

Superseal

La FTQ a perdu le monopole

par Alain Rodier

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) ne sera plus seule dans le domaine du verre plat au Québec. À l'avenir, la puissante Centrale syndicale devra compter avec la csd, suite à l'obtention par les employés de la Superseal de Saint-Hyacinthe, de leur propre plan de sécurité sociale.

Cette perte du monopole de la FTQ dans l'industrie du verre plat a été rendue publique lors d'une récente conférence de presse des dirigeants du Syndicat des salariés Superseal, affilié à la Centrale des syndicats démocratiques.

Concrètement, depuis le 1er janvier 1979, le Comité paritaire du verre plat n'est plus responsable de l'assurance sociale pour les employés de la Superseal.

De plus, c'est avec une certaine fierté que M. Richard Phaneuf, président du Syndicat des salariés Superseal, a souligné que pour le même montant payé par un travailleur de la FTQ, les employés de l'entreprise maskoutaine avaient obtenu un plan d'assurance sociale supérieur en plusieurs points à celui négocié par la FTQ.

Ainsi, au plan de l'assurance-vie, le travailleur affilié à la FTQ recevrait $5,000., alors que l'employé de la Superseal toucherait pour sa part $10,000.

Même chose au chapitre "mort accidentelle et démembrement", où le plan négocié par la FTQ ne prévoit aucune indemnité, alors que celui de Superseal assure $10,000. au travailleur.

Le plan négocié par les travailleurs de Superseal l'a été avec la Croix Bleue, tandis que celui de la FTQ a été conclu avec la firme Impérial.

La cotisation payée pour chacun des salariés est de 25¢ par heure et est défrayée par la compagnie Superseal et une cotisation de 5¢ par heure travaillée sera exigée de chacun des travailleurs pour mettre sur pied un fonds de pension.

Dans le domaine du verre plat, la compagnie Superseal est la seule entreprise du genre où les syndiqués sont membres de la CSD. Ailleurs, la FTQ règne en maître partout.

La CSD entend bien se servir de ce nouveau plan d'assurance sociale, supérieur en plusieurs points à celui négocié par la FTQ, comme cheval de bataille dans les campagnes de maraudage qui l'opposent régulièrement à la toute puissante FTQ.



Les syndiqués de la Superseal bénéficient maintenant de leur propre plan d'assurance sociale et ébranlent ainsi le monopole détenu par la toute puissante FTQ dans le domaine du verre plat. De droite à gauche: MM. Richard Phaneuf, président du syndicat des salariés Superseal; Jean-Claude Fugère, secrétaire; René Benoît, vice-président.

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

Dr. Marc Cusson
OPTOMÉTRISTE
EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT
1530, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-8118

Sainte-Madeleine dit non au règlement 169

par Louise Lamothe

Les électeurs-propriétaires du village de Sainte-Madeleine ont décidé, lors du référendum tenu les 24 et 25 janvier, que le règlement 169 (construction d'un garage municipal situé sur la rue Saint-Jean-Baptiste) devrait être rejeté.

En effet, à la séance du 28 novembre 1978, les électeurs-propriétaires avaient fait connaître leur mécontentement suite à l'adoption du règlement 169 et demandaient un référencum. Une des principales raisons de leur mécontentement est sans doute le fait que la construction de ce garage municipal entraînerait un règlement d'emprunt de $95,000 d'où une hausse du taux de la taxe foncière l'année prochaine. On a noté également que le garage serait de trop grandes dimensions pour les besoins du village de Sainte-Madeleine.

Lors du référendum, sur une possibilité de 352 votants, 53 électeurs-propriétaires ont approuvé le projet du conseil, 152 se sont prononcés contre et un vote à été annulé.

Rien encore a été décidé suite au refus des électeurs-propriétaires. On devra attendre la séance du consei ldu village de Sainte-Madeleine qui aura lieu le 13 février, c'est-à-dire le 2e mardi du mois. Chose certaine, il n'est pas question qu'un garage municiapl soit construit selon le règlement 169.

Le budget pour l'année 1979 a également adopté tout récemment par le conseil du village de Sainte-Madeleine alors que les contribuables devront payer une taxe foncière générale de l'ordre de $1.50 du $100 d'évaluation. Cette taxe sera imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de l'ancien territoire de la municipalité. Une taxe foncière générale de $.60 du $100 d'évaluation sera imposée et également prélevée sur tous les biens-fonds du territoire annexé le 1er janvier 1974.

Quant à la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères, celle-ci sera de $34 par logement pour l'année 1979.

Le conseil a tenu à modifier son attitude face au droit de parole des citoyens du village de Sainte-Madeleine durant les sessions du conseil. La réforme municipale prévoit une plus grande participation des citoyens dans l'administraiton municipale et il a été suggéré de placer la période de questions réservée au public après la lecture de l'ordre du jour et avant son adoption. Il a été proposé par le conseiller André Bernard, appuyé par le conseiller Maurice Archambeault que tous les citoyens aient le droit de parole durant les assemblées et qu'une période de quinze minutes, réservée aux questions du public, soit tenue après la lecture de l'ordre du jour et après son adoption. Le conseil 1er Armand Bernard demanda le vote sur la proposition; votèrent pour la proposition deux conseillers et contre, trois conseillers. Le vote étant contre proposition, cette dernière fut rejetée par vote majoritaire.

Il fut alors proposé par le conseiller Maurice Archambeault, appuyé par le conseiller André Bernard qu'une période de quinze minutes, réservée aux questions du public, soit tenue après la lecture de l'ordre du jour et avant son adoption. Un vote fut proposé sur la question: trois votes pour la proposition et deux votes contre celle-ci. Cette proposition fut donc adoptée de façon majoritaire.

PAQ

Des H.L.M. en septembre?

Par Alain Rodier

Si tout se déroule comme prévu, et si on ne s'égare pas une fois de plus dans les dédales administratifs, les citoyens du quartier Christ-Roi pourraient prendre possession, en septembre prochain des H.L.M. qu'on leur promet depuis belle lurette.

C'est du moins ce qu'on nous a laissé entendre à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe, après renseignements pris auprès de la Société d'habitation du Québec (S.H.Q.), le grand patron dans toute cette affaire.

L'appel d'offres pour la construction de ces habitations paraissait ces jours derniers dans les journaux du Québec, et la clôture des soumissions a été fixée au 22 février 1979.

Normalement, la S.H.Q. devrait prendre un mois pour voir si les soumissions sont conformes à ses objectifs, et la Société devrait accorder le contrat à la mi-avril environ.

Selon M. René Deschamps, coordonnateur des programmes en amélioration d'habitat à Saint-Hyacinthe, si la S.H.Q. juge le tout conforme à ses désirs, les travaux pourraient débuter à la fin de mois d'avril 1979.

Et selin un expert en construction, quatre ou cinq mois seraient suffisants pour construire ces 44 H.L.M. situés sur les rues Vaudreuil, Robert et Sainte-Marie, H.L.M. qui font partie du PAQ 1 (programmation 1975).

S'il faut en croire M. Deschamps, la Ville n'a pas grand chose à se reprocher dans tout ce dossier des H.L.M. du Christ-Roi. Il faudrait peut-être plutôt regarder du côté de la Société d'habitation du Québec.

"Nous, on croyait sincèrement que tout serait réglé plus rapidement. Si on l'avait su, dit-il, on n'aurait sûrement pas délogé des familles en 1976 et en 1977 pour construire en 1979 seulement".

"Ce n'est pas nous qui sommes les maîtres d'oeuvre dans ce dossier; ce n'est pas nous qui construisons ou qui allons en appel d'offres: c'est la S.H.Q."

Et les lenteurs de la S.H.Q. sont en voie de passer à la petite histoire du Québec. D'ailleurs, le maire Pierre-André Hamel soulignait lors de la dernière séance du conseil municipal que certaines villes avaient abandonné leur Programme d'amélioration de quartier, à cause précisément des lenteurs de la S.H.Q.

Par exemple, les architectes qui étaient dans le dossier des H.L.M. du Christ-Roi ont du reprendre leurs plans à quelques reprises, à cause d'anomalies à corriger pour rencontrer les normes de la S.H.Q.: ce qui a retardé considérablement le projet.

De plus, les plans définitifs n'ont été acceptés par la S.H.Q. qu'à la mi-automne 1978 seulement.

Pendant ce temps, la ville de Saint-Hyacinthe doit s'occuper de relogement temporaire pour les familles chassées du Christ-Roi pour la réalisation du PAQ. Saint-Hyacinthe est d'ailleurs une des rares villes au Québec à faire du relogement temporaire.

La Ville paie des coûts de relogement pour 7 familles présentement. Elle défraie une partie du loyer de ces familles, en plus de payer les notes d'électricité et de téléphone.

En tout, en date du 15 novembre 1978, il en coûtait à la ville $647. par mois pour le relogement de toutes ces familles. Mais, fait à souligner, Saint-Hyacinthe aura droit à une subvention du gouvernement québécois qui défraiera 75% de ces coûts.

Donc, il semble bien que les "délogés" du quartier Christ-Roi pourront rentrer chez eux à l'automne 1979. Il est à espérer pour eux, que ce ne soit pas une promesse de plus.

PQ Saint-Hyacinthe

On discutera de la souveraineté-association

On parlera sûrement beaucoup de souveraineté, de souveraineté-association, le dimanche 4 février 1979 au Séminaire de Saint-Hyacinthe alors que le Parti québecois du comté tiendra son congrès annuel.

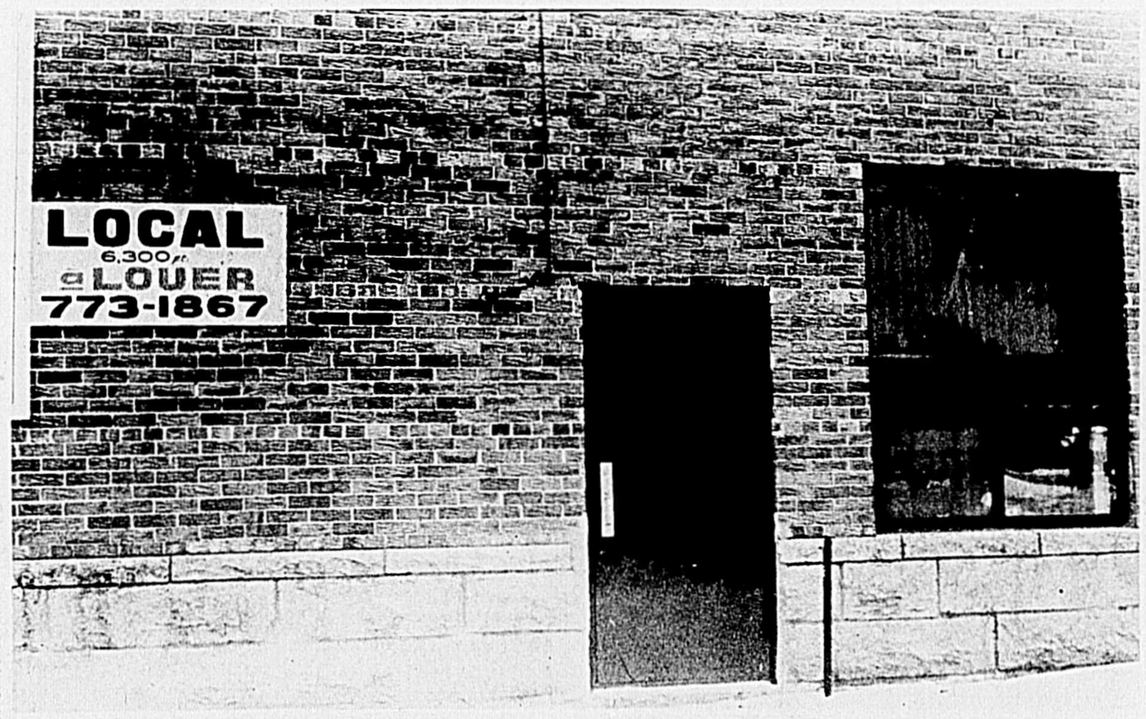
L'inscription au congrès débutera à 8.45 heures a.m. et toute la journée durant, les membres travailleront à l'amélioration du programme du Parti. Les participants au congrès (membres et observateurs) pourront également rencontrer M. Gilbert Paquette, député de Rosemont et membre du Comité de stratégie de la campagne référendaire.

On profitera sûrement de la journée pour discuter de la toute nouvelle loi sur le recours collectif, qui est entrée en vigueur ces jours derniers.

Cette loi permettra à tout citoyen qui se croit lésé dans ses droits, d'intenter des poursuites au nom de l'ensemble des personnes qui ont subi le même tort. Par exemple, un citoyen pourra intenter des poursuites judiciaires contre un fabricant d'automobiles "citrons" au nom de tous ceux qui ont été victimes de ce même fabricant.

Mais pour que cette nouvelle mesure soit vraiment efficace et accessible à tous, le gouvernement a également prévu la création du "Fonds d'aide aux recours collectifs", corporation qui pourra appuyer financièrement le citoyen dans ses démarches.

D'ailleurs, le gouvernement péquiste croit fermement que c'est l'aspect préventif du recours collectif qu'il faut surtout retenir: le seul fait d'autoriser cette procédure fera certainement réfléchir ceux qui auraient la tentation de frauder le consommateur, ce dernier disposant maintenant d'outils pour se défendre.



La Commission d'assurance-chômage plie bagages

La Commissions d'assurance-chômage du Canada, située sur la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, quittera d'ici quelques semaines ses locaux actuels et ira trouver refuge au Centre de main d'oeuvre du Canada, sur la rue Saint-Dominique. Avec cette nouvelle politique du gouvernement fédéral, les deux services vont donc cohabiter comme c'était le cas autrefois.

NOUS POUVONS VOUS OFFRIR
Un choix de très bonnes valeurs productives d'un intérêt annuel
Variant de 10.20 % à 10.60% selon l'échéance
AUSSI NOUVELLES ÉMISSIONS
10.50%
Commission Scolaire Régionale Yamaska
Echéance 5 février 1989
Université de Montréal
Echéance 23 février 1989
L'intérêt toujours payable semi-annuellement
AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE
DESJARDINS COUTURE INC.
Courtiers en Valeurs de Placement depuis 1931
1600 Rue Girouard SAINT-HYACINTHE 774-5316 - 17
500, Place d'Armes MONTRÉAL 842-7975 - 76

éditorial

La dernière chance?

Si le rapport que vient de publier la Commission de l'unité canadienne devait finir, comme tant d'autres, sur les tablettes, ce ne sera certes pas parce que les commissaires n'auront pas clamé bien haut l'urgence de passer à l'action pour éviter l'éclatement du Canada. Jusqu'à récemment encore, ils étaient nombreux ceux qui disaient ou croyaient que seuls certains Québécois de mauvaise volonté pouvaient trouver à redire sur la situation qui prévaut au pays depuis belle lurette.

Après la publication de "Se retrouver", personne de bonne foi ne pourra maintenir un jugement aussi restrictif.

Il est vrai que dès le départ et tout au long de sa recherche, la commission a gardé en point de mire la vision fédéraliste de l'organisation politique du pays; mais jusqu'à nouvel ordre, il n'y a rien là de véritablement répréhensible puisque la contre-partie est vraie également.

Mais dans le cadre choisi ou accepté, c'est selon, la Commission Pépin-Robarts s'est attachée à étudier la réalité canadienne en s'efforçant de laisser les théoriciens au deuxième rang.

Et c'est sans doute pour cela qu'entre les extrêmes du présent et du futur, elle a essayé de poser les jalons d'un moyen terme.

Il y a certes dans le rapport produit que les commissions de nombreux points d'interrogation, mais avant de vouloir s'attaquer à les discuter ou à les disséquer, il est primordial de pénétrer l'esprit global de la recherche.

Aucun doute là-dessus, ce n'est pas un nouveau livre de recettes qui vient d'être publié, mais le cadre total d'une recherche qui devrait permettre certaines modifications de ce qui est proposé, en prenant bien garde cependant de les isoler et surtout de les vider de leur sens profond.

Cette recherche comporte un aspect négatif et un autre positif en quelque sorte.

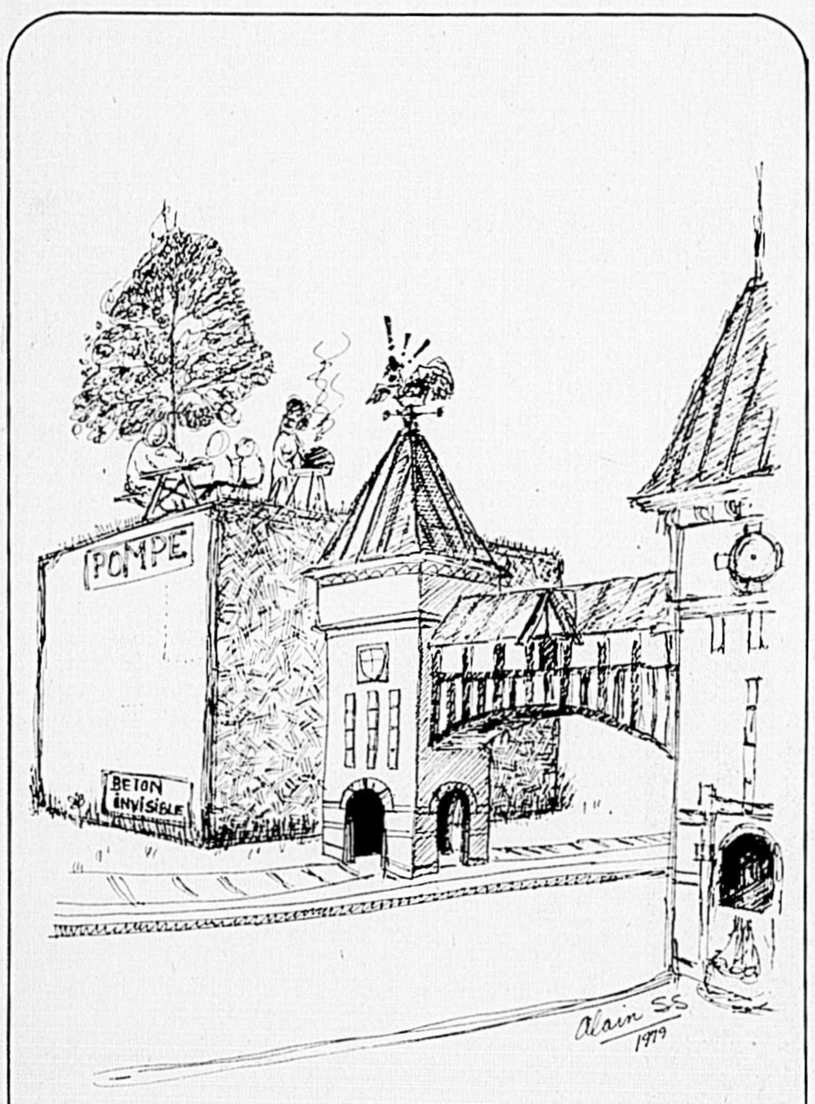
Du côté négatif, il convient de placer le cri d'alarme très éloquent de la Commission qui affirme sans ambages que si la situation perdure encore, c'est l'éclatement inévitable du Canada qui reste la seule perspective.

Il y a aussi toute la question du Québec dans la Confédération et les nombreux problèmes qui en découlent. Et la conclusion générale en est que le Québec y trouve de moins en moins son compte dans le Canada d'aujourd'hui.

Du côté positif, il y a l'oeuvre à construire non pas tellement sur des nouvelles bases, mais dans un nouvel esprit. Et c'est cela qui importe.

Au cours des semaines et des mois à venir, des savantes études viendront sans doute éclairer et préciser le contenu du rapport Pépin-Robarts. Mais il faudrait, au préalable, que tous acceptent d'en prendre connaissance et de l'étudier en s'abstenant dans un premier temps de le soumettre à l'épreuve des options politiques préalables. S'il devait être autrement, non seulement ce rapport n'apporterait-il aucun élément nouveau à la discussion, mais toute la question serait un véritable dialogue de sourds; et il faudrait se préparer, bon gré mal gré, à des scissions qui deviendront rapidement irréversibles sans qu'elles puissent constituer pour autant un progrès authentique pour tous ceux qui vivent aujourd'hui dans ce pays.

Pierre Bornais



Il ne faut quand même "charrier"...

COMMENTAIRES

Le mythe de Sisyphe

Les histoires les plus courtes sont les plus drôles, paraît-il. À ce compte-là, "l'affaire Rehban" qui n'en finit plus de finir ressemble de plus en plus à une tragédie grecque. Le mythe de Sisyphe se porte bien au campus de Saint-Hyacinthe du Collège Bourgchemin.

La dernière séance d'arbitrage, présidée par Me Louis Lebel le lundi 29 janvier à la Commission de formation professionnelle de Saint-Hyacinthe a même pris des allures de vaudeville.

On se réunissait pour faire avancer ce dossier complexe. Un grain de sable s'est toutefois glissé dans la belle machine: les témoins jugés essentiels par le procureur du Collège ne se sont pas présentés à la séance d'arbitrage.

En l'occurence, ces témoins "essentiels" étaient les professeurs de philosophie du campus de Saint-Hyacinthe qui tout au long de ce long conflit ont tenu leurs distances face à leur collègue Rehban.

Devant l'absence de toute cette brochette de témoins de premier plan, Me Lebel a du se résoudre à ajourner le tout à une séance ultérieure et à regagner ses terres montréalaises.

Donc, demain matin le bal est censé reprendre et les danseurs conviés à cette grande farandole sont les mêmes qui ont décliné l'invitation de lundi. Me Lebel pourrait bien se retrouver à court de partenaires une fois de plus.

La lettre que ces professeurs signaient le 25 août 1978 peut du moins le laisser croire. En résumé, ces derniers faisaient part de leur lassitude face aux procédures interminables pour en arriver à un règlement dans l'affaire Rehban qui défraie la manchette depuis le printemps 1978.

Raconter toutes les péripéties qui ont suivi l'annonce du non-renouvellement de contrat de M. Gérard Rehban serait trop fastidieux. N'importe quel observateur risque à tout moment d'y perdre son latin ou son grec.

Ce qui étonne dans toute cette affaire, c'est que malgré la bonne volonté déclarée par toutes les parties, aucune solution ne semble poindre à l'horizon.

Et pourtant, la direction du campus répète à satiété qu'elle a bien hâte que toute cette affaire soit tirée au clair, que c'est dans l'intérêt de tout le monde que ce problème soit réglé.

Même chose du côté du syndicat des professeurs où l'on souligne que l'arbitre doit rendre son verdict au plus tôt, puisque ce dernier a d'autres chats à fouetter après février 1979.

Donc, tout le monde rêve au jour béni où Me Lebel, ayant enfin pu mettre la main sur ses témoins importants, pourra rendre son verdict.

Pendant que se poursuit cette étonnante odyssée, M. Rehban occupe son temps du mieux qu'il peut en travaillant comme secrétaire du syndicat des professeurs. Parions qu'il troquerait volontiers son boulot actuel pour un poste de professeur de philosophie.

Alain Rodier

EN MARGE

Pauvres piétons!

Depuis bientôt une semaine, les Maskoutains, tout comme la plupart des Québecois, sont véritablement choyés par la belle température printanière qui sévit en saison de froidure et de neige.

Pourtant, chaque chose apporte son bon et son mauvais côté. Les rayons perçants du soleil réchauffent les coeurs et commandent aux gens d'enlever foulards et fourrures mais les immenses bancs de neige qui s'imposent de chaque côté des rues de la ville, fondent à vue d'oeil et occasionnent des flaques d'eau de grandeur démesurée. Les piétons doivent souvent penser vite car les automobilistes sont rarement courtois et n'hésitent aucunement à les arroser des pieds à la tête. Toutefois, il faut rendre à César ce qui est à César! De bons samaritains prennent mille et une précautions afin d'éviter le désastre...

L.L.

lettres OUVERTES

Référendum à Sainte-Madeleine

Depuis quelques mois, il était question de construire un garage municipal. Après plusieurs discusisons aux assemblées publique pour savoir l'idée du peuple sur la nécessité, la grandeur et le coût d'un tel garage, ce fut refusé. À ce moment, le Regroupement des citoyens fit un sondage auprès des propriétaires, il y eu 160 réponses contre la construction à cause du coût trop élevé et 18 réponses pour un tel garage. Certains membres du conseil refusant cette réalité, soi-disant qu'ils sont élus par le peuple, et qu'ils doivent accomplir leur mandat "sans lui", étant tenus d'être réalistes aujourd'hui.

Il y eut une assemblée publique d'électeurs de convoquée. Une nécessité de 45 signatures était requise, 66 furent enregistrées. Après, il fut décidé qu'un référendum serait tenu les 24 et 25 janvier, le résultat est le suivant: sur environ 300 électeurs propriétaires, 53 voix affirmatives, 152 voix négatives, le vote fut enregistré à 75% contre la construction d'un garage à un tel coût.

Il est à noter qu'à l'avenir, plus grande attention et coopération seront apportées lorsqu'il y aura des propositions logiques de faites de part et d'autre. Même si on accorde sa confiance à des personnes pour nous représenter, la majorité du peuple s'intéresse quand même à ce qui se passe au conseil.

Merci à ceux qui ont pris quelques minutes de leur temps pour répondre au sondage et à ceux qui se sont déplacés pour faire valoir leur idée lors du référendum.

Le Regroupement des Citoyens Inc.
par Lautent Bernard
Sainte-Madeleine

Des opinions à discuter

Suite à l'article paru le mercredi 24 janvier, titré: "Des options à réévaluer", permettez-moi de faire quelques remarques à ce propos.

"L'industrie canadienne du textiles vit la seconde révolution industrielle", mais ceci grâce aux développements de pays tels que Suisse, E.U., Allemagne, Japon et autres. "La demande de displômés continu d'excéder l'offre", après 14 mois de recherche (sans travail), j'en doute énormément. "Le salaire qu'elle offre est le plus élevé au monde... (environ $12,000 la première année)", après quatre années $4.91/hre (comme manoeuvre, c'est mieux que rien). J'achète ma troisième Cadillac le mois prochain??? "La Fondation Tex-CoPe... chaque étudiant est susceptible d'obtenir une de ces bourses", mais avec conditions qui reliaient ou relient l'étudiant(e) à une industrie textile. "Ayant définitivement abandonné les méthodes artisanales", je n'ai certainement pas visité ni travaillé aux bonnes usines.

Les trois années d'études collégiales, les quatre mois de stage en Asie et Europe et ma petite expérience me permettent, je crois, de percevoir l'option textile comme une option "bouche-trou".

Signé L'apprêt.

Pierre Lafleur
2290 Papineau,
St-Hyacinthe

vient de paraître

Notre français et ses pièges par Jacques Laurin

Avec ce quatrième livre, Jacques Laurin nous rappelle que nous avons parfois de la difficulté avec les anglicismes et les paronymes, que certains barbarismes hantent encore nos conversations et que la confusion de certains termes peut parfois donner lieu à des propos cocasses sans pour autant que l'auteur d'une telle confusion passe pour posséder un sens de l'humour incontestable!

C'est pourquoi, afin d'initier le public à la clarté et à la précision dans l'expression, Jacques Laurin explique et corrige les erreurs sur lesquelles nous, les Québecois, trébuchons le plus souvent. Des exemples, des tableaux, un index sont les outils qu'il met à notre disposition pour améliorer la langue que nous écrivons et parlons.

Auteur et animateur d'émissions sur le français parlé à CKAC pendant huit ans, chroniqueur à Télé-Métropole, professeur au Conservatoire Lasalle, ancien directeur des Éditions de l'Homme, Jacques Laurin enseigne depuis des années à la CECM.

Le système métrique — ça s'apprend

N.D.L.R.:

Le Courrier publie, avec plaisir, les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres des lecteurs, C.P. 340, Saint-Hyacinthe.

le courrier DE SAINT-HYACINTHE
fondé en 1853

Hebdomadaire, le seul journal imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par **La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée**, sise au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Président — Denis Chartier
Directeur et rédacteur en chef — Pierre Bornais
Journalistes — Alain Rodier, Marielle Raîche, Louise Lamothe, Louis Norris (éditorialiste), J.-Marie Fontaine (sports)
Collaborateurs — Juliette Lassonde (recettes), Gabriel Meunier (Acton Vale)
Photographe — Raymond Bélanger
Directeur de la publicité — Gérard Côté
Publicitaires — Réal Brodeur, Paul Paradis
Directeur du tirage — Luc Sylvestre

Atelier syndiqué
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
(c) 239971

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 0418

Abonnement:
Camelot: .40 la semaine
$20.00 par année.
Poste: Au Canada — $18.60 par année
aux Etats-Unis — $30.00 par année

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

Marcel Chassé, évaluateur municipal

"J'ai accompli mon devoir consciencieusement"

Par Alain Rodier

Il est peut-être la personne dont on a le plus parlé ces derniers temps à Saint-Hyacinthe. Et pourtant, il n'est ni ministre, ni député, ni une quelconque personnalité de la scène maskoutaine.

Non, Marcel Chassé est évaluateur municipal de son métier. Et le rôle d'évaluation qu'il a dressé pour l'année 1979 aura plus fait pour lui assurer cette soudaine notoriété que toutes les années où il a été à l'emploi de la ville de Saint-Hyacinthe.

Depuis le dépôt de ce nouveau rôle d'évaluation, certains lui ont accollé les pires qualificatifs que la décence même nous empêche de reproduire. Du jour au lendemain, on a fait de lui l'ennemi public numéro un à Saint-Hyacinthe.

Et pourtant, Marcel Chassé serait plutôt du genre discret, effacé, ce genre d'homme à qui l'on donnerait le bon Dieu sans confession. Et par-dessus tout, "consciencieux", vous diront tous ceux qui le connaissant depuis longtemps.

Nouveau rôle

Depuis le 6 juin 1966, Marcel Chassé est évaluateur permanent de la ville de Saint-Hyacinthe. De 1961 à 1966, il a suivi des cours à l'École polytechnique (Université de Montréal) et depuis 1976, des cours de l'Ecole nationale d'administration publique pour en savoir plus sur la confection des rôles d'évaluation.

Le rôle de l'évaluateur municipal consiste à faire l'inventaire complet des bâtiments sur le territoire de la municipalité, de dresser le rôle d'évaluation en conformité avec la loi sur l'évalusation foncière. "Et l'article 8 de la loi dit que "les immeubles doivent être évalués à leur valeur réelle".

Ainsi, pour la révision du rôle de 1979, "on s'est basé sur la valeur réelle des immeubles au 1er janvier 1978" précise M. Chassé. Pour déterminer cette valeur réelle, on s'est basé sur l'analyse des ventes effectuées en 1976 et en 1977, et on a fait la pondération".

Pour les fins d'analyse, l'évaluateur municipale a divisé les immeubles en 14 catégories: 10 au niveau résidentiel, 1 au commercial, 1 semi-commercial, 1 industriel et une catégorie pour les chalets d'été.

Il a ensuite procédé à l'analyse des ventes faites à l'intérieur de chacune de ces catégories pour dresser le nouveau rôle d'évaluation.

Des inégalités

Et c'est là que le bal a commencé! La revision du rôle d'évaluation comportait une augmentation générale de l'ordre de 60% pour les maisons unifamiliales, alors que les catégories de commerces et des édifices semi-commerciaux n'enregistraient que 25% de hausse.

Concrètement, malgré la diminution du tarif de base de la taxe haussées de 25%, pendant que celui qui possédait un commerce se trouvait à payer moins de taxes que l'an dernier.

De plus, le conseil municipal ne pouvait pas corriger ces inégalités en décrétant différents taux de taxation pour chacune des catégories, puisque depuis 1975, les municipalités sont tenues de fixer un taux uniforme de la taxe foncière.



"La seule solution, c'est que le législateur (Québec) modifie sa loi. L'évaluateur municipal ne peut rien faire: il est là pour appliquer la loi".

Il fallait donc trouver un bouc émissaire. Marcel Chassé était tout désigné. Certains conseillers l'on accusé d'avoir mal fait son travail en privilégiant le facteur des mutations, des ventes effectuées dans les diverses catégories, et en n'ayant pas tenu compte de certains autres facteurs à sa disposition.

M. Chassé s'en défend bien. Il a bien tenu compte des ventes "qui sont le reflet du marché, selon les lois de l'offre et de la demande". Mais il a également utilisé d'autres facteurs, comme dans le secteur de l'industriel où il s'est servi de la technique du coût, moins la dépréciation.

Mais alors, comment expliquer ces écarts considérables dans la hausse du rôle d'évaluation pour les diverses catégories? Selon lui, il faut bien se rendre compte que la maison unifamiliale, entre autres, était fort probablement sous-évaluée.

D'ailleurs, il rappellera que tous les gens qui venaient se plaindre en 1975 au bureau de révision local qui existait alors à Saint-Hyacinthe, ne se plaignaient pas de l'évaluation de leur propriété, mais bien du compte de taxes qu'ils devaient payer.

"Les gens nous disaient tous: jamais je ne laisserais aller ma propriété à ce prix-là".

Mais il reconnaît l'impasse actuelle qui fait que le propriétaire d'unifamiliale, qui est souvent un travailleur à moyen ou faible revenu, va se trouver à payer plus que l'industriel ou le propriétaire d'un commerce, et il trouve la chose aberrante.

Faire des pressions

"La seule solution, c'est que le législateur modifie sa loi" dira-t-il. "L'évaluateur municipal ne peut rien faire: il est là pour appliquer la loi".

"Ce sont les édiles municipaux qui peuvent faire des pressions sur le gouvernement québécois. Une loi, ça peut se changer: à preuve, la loi sur l'évaluation foncière a été modifiée trois fois depuis 1971".



M. Chassé fait remarquer que les gens qui demandent des explications sur le nouveau rôle d'évaluation ne se plaignent pas del'évaluation de leur propriété comme telle, mais bien du compte de taxe qu'ils doivent acquitter.

D'ailleurs, le gouvernement veut établir l'uniformité dans tout le processus d'évaluation à travers la province. C'est le rôle "nouvelle génération". On se servira des mêmes critères pour évaluer une propriété, qu'elle soit située à Granby, Sherbrooke ou Saint-Hyacinthe.

Mais pour l'instant, tel n'est pas le cas. Si le rôle d'évaluation a connu une telle hausse cette année, c'est tout simplement parce que l'ancien rôle avait été fixé pour 1975 et était basé sur la valeur réelle au 1er janvier 1974, donc basé sur les ventes de 1972 et 1973.

Quant aux rôles d'évaluation des années 1976-77-78, les normes appliquées étaient les mêmes qu'en 1975, mais l'augmentation annuelle du rôle était basée sur les nouvelles constructions enregistrées durant ces années.

Du charriage

Selon Marcel Chassé, il y a eu "beaucoup de charriage dans toute cette affaire du nouveau rôle d'évaluation". On l'a accusé de détenir des pouvoirs exorbitants, puisque tout en étant un fonctionnaire municipal, il n'a pas à recevoir d'instructions du conseil municipal.

"La loi a été prévue pour éviter les manipulations des rôles d'évaluation" précise-t-il. "Un conseil municipal pourrait bien dire à son évaluateur de ne pas trop augmenter telle catégorie d'immeubles".

Dans toute cette histoire, on a accusé Marcel Chassé de tous les péchés de la terre. Il peut même se vanter d'avoir le "redoutable" honneur d'être le seul fonctionnaire municipal à ne pas avoir d'augmentation de salaire pour 1979.

Mais, lui, a la conscience en paix. "J'ai accompli mon devoir consciesement, avec les moyens mis à ma disposition et au meilleur de mes connaissances. Je suis convaincu d'avoir respecté mon serment d'office et, de ne pas privilégier aucune catégorie de personnes".

Ses détracteurs devraient en prendre bonne note et commencer dès maintenant à se chercher un nouveau bouc émissaire.

L'Informatique au cegep



La technologie en informatique a progressé parallèlement avec celle de l'ordinateur électronique, lequel fut développé durant la Seconde Guerron mondiale.

La rapidité et l'envergure des pouvoirs de l'ordinateur ont conduit les dirigeants de compagnies à une nouvelle conception de la gestion. De jour en jour, on découvre de nouvelles applications pratiques à l'ordinateur et son utilisation grandissante exige la formation de spécialistes en plus grand nombre.

L'option informatique du Campus de Saint-Hyacinthe prépare les étudiants au marché du travail en leur permettant de travailler sur des terminaux reliés à un mini-ordinateur lui-même relié à 2 ordinateurs situés respectivement à Montréal et à Québec et qui appartiennent au Ministère de l'éducation.

Pour faciliter l'adaptation des étudiants à leur milieu d'étude, professeurs et étudiants favorisent le travail en équipe et élisent un étudiant pour siéger au comité départemental. Etudiants et professeurs sont donc mis au courant en même temps de tout changement qui pourrait survenir.

Cette discipline, en plus d'être en demande chez les étudiants du secteur professionnel, est très appréciée de ceux du secteur général qui la choisissent comme cours supplémentaire. Ce cours offre d'autant plus de débouchés que presque tous les domaines du marché du travail se servent de l'ordinateur pour traiter efficacement l'information.

Le marché du travail en informatique est vaste. On retrouve des ouvertures dans les domaines suivants: les services gouvernementaux aux niveaux fédéral, provincial, municipal; les industries; les institutions financières; les bureaux-conseil en informatique; les établissements d'enseignement; les bibliothèques; les compagnies aériennes; les compagnies de télécommunication; les compagnies ferroviaires; les centres hospitaliers; les services hôteliers.

À la suite de l'utilisation croissante de l'ordinateur dans les domaines de la finance, les perspectives d'emploi sont bonnes. En outre, l'industrie manufacturière et les transports utilisent de plus en plus l'informatique, sans mentionner le secteur de l'Éducation.

Pour notre région, Sorel et Tracy regroupent plusieurs grosses industries de transformation, Saint-Hyacinthe est le siège social ou régional d'établissements financiers, tandis qu'à Drummondville, l'industrie manufacturière est bien représentée.

Enfin, les sociétés d'ordinateurs et les organismes privés offrant les services de l'informatique à leur clientèle se trouvant dans les grands centres comme Montréal, le finissant en informatique peut se trouver du travail sans avoir nécessairement à s'expatrier.

Grâce à la formation acquise au Campus de Saint-Hyacinthe, le finissant peut facilement poursuivre des études supérieures à l'Université et devenir analyste de systèmes.

Pour toute information ou commentaire, veuillez communiquer avec monsieur Michel Milette, Campus de Saint-Hyacinthe, 3000, rue Boullé, Saint-Hyacinthe, tél.: 773-6800, poste 32.



Un spectacle de marionnettes, intitulé "Pierre et le loup" sera présenté le samedi 3 février au Pavillon des Loisirs La Providence. Il y aura deux représentations: une à 14 heures et l'autre à 15 heures. Donc, un spectacle de qualité au Pavillon des Loisirs La Providence, dans la petite salle. L'admission est de 50¢ pour les enfants et d'un dollar pour les adultes.

Pour une meilleure santé,
Cessez de fumer!

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA
Clinique-santé chiropratique

Dr. Fernand Pilon, D.C.
Nouvelle adresse
4660 boul. Laurier, Saint-Hyacinthe
(coin Dieppe)
tél. 774-5975
Ouvert depuis le 22 janvier



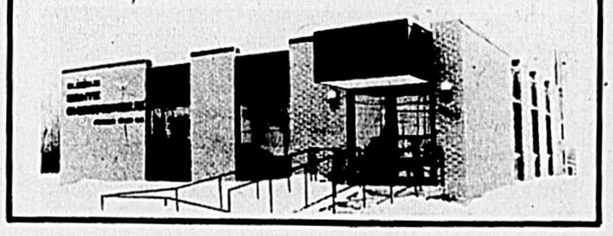
salle de rayon x
Equipement renouvelés et des plus perfectionnés

Le Dr. Fernand Pilon, diplômé en chiropratique, dispense maintenant ses soins profesionnels dans une nouvelle clinique



Son fils Claude, chiropraticien se joindra à lui au cours de l'année.

De plus en plus de gens, ont maintenant recours aux soins chiropratiques. La chiropratique: un moyen naturel de guérir sans chirurgie ni drogue et dont les honoraires sont accrédités par plus de 600 compagnies d'assurance à travers l'Amérique.



RENÉ PÉTRIN
Réparation de laveuses-sécheuses automatiques
toutes les marques
ouvrage garanti
237 rue Principale, Saint-Thomas d'Aquin
tél.: 796-5070

ACME
PONTIAC-BUICK INC.



3000, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe Tél. 774-5301

nouvelles RÉGIONALES

Dans la Montérégienne

Le comité des marchands a entrepris son action

Le comité régional des marchands de la Montérégienne entreprendra son action en visitant les hommes d'affaires des six municipalités desservies par la Commission industrielle montérégienne.

Cette décision a été prise par les membres du comité, au cours d'une récente réunion avec les organisateurs de la Journée des centres-villes, à Saint-Césaire. Un porte-parole du comité régional des marchands, M. Roland Gingras de Farnham, a précisé que cette tournée de son groupe s'imposait pour sensibiliser les marchands de la Montérégienne à collaborer pour améliorer la situation commerciale mais aussi pour connaître davantage les besoins des marchands de la région.

Cette première rencontre du comité régional des marchands de la Montérégienne se tenait à Farnham, sous l'égide de la CIM. En plus des membres du comité des marchands, on y retrouvait les représentants des Chambres de commerce de Farnham et de Marieville, Mme Marie Gaudet et M. Réjean Benoit, les représentants des Caisses d'entraide économique de Brôme-Missisquoi et de Rouville, MM. Réjean Dufour et Claude Laperrière, ainsi que M. Robert Coderre de la Caisse populaire de Saint-Césaire.

Le comité régional des marchands a participé aux deux dîners économiques de la Caisse d'entraide économique de Brôme-Missisquoi, à Farnham, le 22 janvier et à Bedford le 29 janvier. Le groupe a désiré rencontrer les membres de la Chambre de commerce de Rougemont en février et ceux de la Chambre de commerce de Marieville, à la fin de février. Enfin, il est question que le comité participe à deux autres rencontres devant se tenir à Saint-Césaire et à Saint Pie-de-Bagot, en février ou en mars.

Il faut noter que le comité régional des marchands de la Montérégienne a été lancé lors de la Journée des centres-villes, pour amener les marchands à prendre en main la revitalisation du commerce pour faire partie de ce comité, M. Jean Gagnon de Bedford, M. Roland Gingras de Farnham, M. Henri Lasalle de Marieville et M. Roger Brouillette de Saint-Césaire. M. Gérard Allaire de Rougemont a été ajouté à ce noyau initial et le comité doit s'adjoindre, sous peu, un représentant des marchands de Saint-Pie-de-Bagot.

La première réunion du comité régional des marchands, tenue la semaine dernière à Farnham, a permis d'organiser la tournée des six municipalités de la Montérégienne mais aussi de préciser le fonctionnement du groupe. Ainsi, la CIM agira comme organisme de soutien alors que les marchands prendront la responsabilité du comité. Le comité collaborera avec les Chambres de commerce et les autres associations de amrchands pour revitaliser le commerce régional et tentera de susciter des regroupements de marchands dans les localités où il n'y en a pas.

En fait, le comité régional des marchands de la Montérégienne veut devenir un stimulateur des groupements de marchands, un catalyseur des énergies visant la stimulation du commerce régional et un centre d'information pour les marchands.

Le comité régional des marchands de la Montérégienne doit se réunir à nouveau, vers la mi-mars. Les priorités locales et régionales déterminées pendant la tournée permettront aux membres de ce comité d'élaborer alors un programme d'actions précis pour répondre aux besoins des commerçants de la Montérégienne et pour revitaliser le commerce dans cette région.

Concours d'art oratoire à Saint-Hugues

Un concours d'art oratoire pour les jeunes de Saint-Hugues eut lieu le dimanche 21 janvier en matinée. Quelque 65 personnes étaient présentes et ce, malgré la mauvaise température.

Il y avait lice des participants. Il s'agit de Guylaine Hébert, Martin Pelletier, Simon Valcourt, Isabelle Gendron, Jocelyn Lanoie et Liette Gendron. Organisé par le club optimiste de Saint-Hugues, ce concours réunissait, outre les participants, plusieurs invités d'honneur: M. et Mme Morisette, lieutenant-gouverneur de la zone, M. et Mme Jules Yvon, d'Upton; M. et Mme Bruneau, Upton; M. et Mme Poulin, Sainte-Rosalie; l'abbé Joseph Alfred Saint-Martin, Saint-Hugues. Le concours était sous la responsabilité du comité d'organisation, c'est-à-dire de MM. Onil Crépeau, Jacques Lapierre et Jean-Guy Lanoie.

Le jury était composé de Mme Jules Yvon d'Upton, Mme Jocelyne Poulin de Sainte-Rosalie et de M. Réal Bruneau d'Upton. Les jurés ont été unanimes quant au choix des gagnants. Chez les filles, c'est Liette Gendron qui a remporté la palme et chez les garçons, c'est Martin Pelletier, de Saint-Hugues. Ces derniers ont reçu une plaque-souvenir à l'occasion de leur victoire.

Le lieutenant-gouverneur, M. Morissette fit une courte allocution et remercia le club optimiste de Saint-Hugues d'avoir organisé un tel concours. Le président du club optimiste local remercia les jeunes qui ont bien voulu participer à ce concours. Le tout s'est terminé par un goûter à la cafétéria.

Carnaval à Saint-Antoine

Les loisirs de Saint-Antoine-sur-Richelieu inc. organisent un carnaval d'hiver qui s'échelonnera du 3 février au 3 mars.

Les activités débuteront le samedi 3 février à 20 heures 30 avec une soirée du bon vieux temps. Il y aura la présentation des couples (ducs et duchesses). L'invitation est lancée aux gens de 18 ans et plus. L'admission sera de $2.50 et il y aura permis complet.

Le dimanche 4 février à 10 heures, ce sera l'ouverture de l'olympiade pour tous et à 17 heures, la course au trésor. La remise des médailles aux gagnants aura lieu le jour même.

Le ballon-balai sera à l'honneur le vendredi 9 février, le samedi 10 février et le dimanche 11 février. Un grand tournoi interparoissial de ballon-balai sur glace sera organisé. L'inscription pour les hommes est de $45 et pour les femmes de $35.

Le samedi 17 février, il y aura la remise des trophées du tournoi de ballon-balai à 20 heures 30, lors d'une soirée dansante. L'invitation est lancée aux 18 ans et plus; l'admission a été fixée à $2.50. Le dimanche 18 février, cette journée sera celle des sportifs; à 8 heures, pêche sur glace, prix pour les prises; 10 heures, clinique de ski de fond et 13 heures, randonnée de ski de fond pour les adultes.

Il y aura du patinage libre avec de la musique appropriée le vendredi 23 février alors que le lendemain, soit le samedi 24 février, une imposante exposition artisanale ouvrira ses portes de 10 heures à 20 heures. De plus, il y aura une séance d'hypnose avec le professeur Claude. L'admission est gratuite et un restaurant sera sur place.

L'exposition se poursuivra le lendemain à compter de 10 heures jusqu'à 17 heures. À 14 heures, il y aura un défi-activité au ballon-balai mettant aux prises les directeurs des loisirs et des gens de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Le carnaval entrera dans sa dernière fin de semaine le samedi 3 mars lors du couronnement de la 15e reine des loisirs. Il y aura le tirage de l'automobile, danse avec orchestre. L'admission sera de $3 par personne.

Soirée du bon vieux temps à Saint-Antoine

Une soirée du bon vieux temps donnera l'envol au 15e carnaval d'hiver des loisirs de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Voici la liste des ducs et des duchesses avec leurs commanditaires: Louise et Lucien Cormier, les serres de Saint-Antoine; Sylvie Seney et Alain Gauthier, Marcel Larocque détaillant de piscines; Micheline Dubé et Jean Grenon, Quincaillerie Saint-Antoine; Patricia Byrns et Pierre Jacques, Garage N. Byrns; Sylvie Langevin et Jacques Lajeunesse, Garage R. & J.-P. Dubé; Andréanne Archambeault et Robert Paquin, Restaurant du Rivage.

Lors de cette soirée canadienne, la tenue de rigueur sera le blue jeans et la chemise à carreaux. La musique sera exclusivement québecoise et il y aura de l'animation durant toute la soirée.

Il y aura une surprise à l'entrée pour tous les fumeurs de pipe. Il y aura du "ti-blanc" pour tous.

Les billets pour cette soirée sont en vente dans les endroits publics de Saint-Antoine-sur-Richelieu. On peut réserver dès maintenant en téléphonant à 787-2297.

Bienvenue à tous!

Echos du carnaval de Saint-Antoine

Les jeux de la première olympiade d'hiver des loisirs de Saint-Antoine-sur-Richelieu se tiendront le 4 février, à l'école Georges-Etienne-Cartier, à Saint-Antoine. La réussite de cette olympiade dépend de la participation qu'on y apportera.

Il y aura des compétitions à pieds, en raquettes, en skis de fond, des épreuves de forces telles le tir au câble.

La remise des médailles aura lieu le jour même, soit après les compétitions.

Pour les personnes qui voudraient avoir de plus amples renseignements sur ce 15e carnaval d'hiver de Saint-Antoine-sur-Richelieu, elles peuvent communiquer avec les directeurs des loisirs: Robert Jussaume à 787-2297; Marielle Chagnon à 787-3154, Fabien Lecours à 787-5702 ou Gaétane Dubé à 787-2375.

***

Une exposition artisanale aura lieu lors du carnaval d'hiver de Saint-Antoine les 24 et 25 février, à l'école Georges-Etienne-Cartier. Toutes les personnes qui seraient intéressées à exposer doivent communiquer sans tarder avec Christiane Bélanger à 787-2114 ou Monique Desjardins à 787-2067.

***

Les ducs et duchesses en lice doivent vendre des billets pour le tirage d'une automobile de marque Buick Shyhawk. Le tirage aura lieu lors du couronnement, soit le 3 mars. L'automobile sera exposée du 5 février au 17 février aux Promenades Saint-Bruno.

Parti québécois

Congrès du comté d'Iberville en vue du congrès national

C'est le 3 février que le Parti québecois d'Iberville se réunira afin de préparer sa participation au congrès de la région Sud, ainsi qu'au Congrès national qui aura lieu à Québec du 18 au 21 mai.

Au cours de ce congrès de comté, les militants seront invités à formuler des amendements visant aussi bien à améliorer le programme du Parti québecois, qu'à mettre au point les modalités de son projet de souveraineté-association. Nul doute que ce dernier sujet retiendra l'attention de plusieurs participants.

Le congrès de comté, en étant une consultation de la base, permet à chacun des membres de participer à l'élaboration constitutionnelle d'un pays. De plus, les observateurs sont admis. C'est un autre signe d'une véritable démocratie. Rares sont les pays et encore plus rares les partis qui montrent une telle ouverture d'esprit.

Les congressistes se réuniront dès 8 heures 30 au Pavillon Lussier, 101 chemin Chambly, Marieville. En fin d'après-midi, l'assemblée générale des membres viendra entériner les résolutions élaborées auparavant.

M. Jacques Léonard, ministre d'État à l'Aménagement du territoire, parrainera cette réunion, et M. Jacques Beauséjour député du comté d'Iberville, participera aussi à la rencontre.

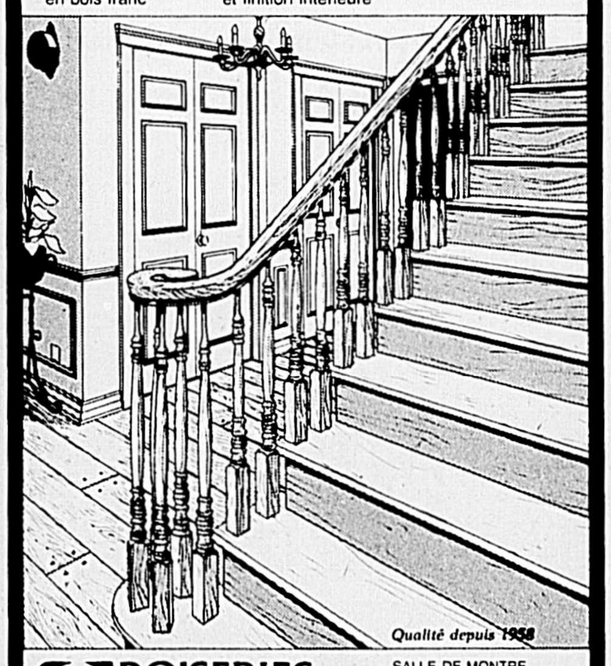


"Les Oiseaux bleus" en fête!

Dix neuf aspirantes Jeannettes ont fait leur promesse dans le décor de la forêt bleue en présence de leurs parents et amis le dimanche 21 janvier, au sous-sol de la Cathédrale, à Saint-Hyacinthe. Ronde en fondation depuis six mois à peine, les Oiseaux bleus, dynamiques et pleins d'entrain, entrent dans le deuxième sentier la tête bourdonnant d'idées et les fourmis dans les jambes, en route vers l'aventure et vers une deuxième grande joie: le camp d'été.

CENTRE COMMERCIAL
PLACE CASAVANT
8 MAGASINS DÉJÀ ÉTABLIS: Provisoir - Salon Yves coiffure - Pizzeria Niko - Poissonnerie Saint-Hyacinthe L. Bélanger Ltée - Boucherie Bois-Joli - Fruiterie Bois-Joli - Créations Joli Enr. Bureau de règlements du Groupe Commerce - l'Ecole de conduite Jasmil Enr.
Surveillez l'ouverture dès notre 3e phase complétée de Tapis Jacques Belhumeur Enr. et d'une boutique d'antiquités

LOCAUX À LOUER — VOYEZ LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES CHEZ-NOUS
LES CONSTRUCTIONS ROBERT ROBIN INC.
Tél.: 773-8358
À LOUER
espaces pour bureau
1000 pi. car. et plus
libre immédiatement

PORTES INTÉRIEURES/ RAMPES EN CHÊNE
Cadrages et plinthes
Planchers préfinis en bois franc
Moulures assorties
Tout pour la rénovation et finition intérieure

Qualité depuis 1958
BOISERIES RAYMOND INC.
SALLE DE MONTRE
9500 Maurice-Duplessis
Montréal
326-2202
CATALOGUE COULEUR GRATUIT

CHEZ NOUS TOUT SOUS UN MÊME TOIT!
Un service complet offert par notre représentant
- vie
- auto
- incendie

RÉJEAN POULIN
35 rue Saint-Joseph
C.P. 225
Sainte-Rosalie
tél. 799-4362
773-7424
CHEZ NOUS C'EST RASSURANT
LES COOPÉRANTS
assurance-vie
assurance générale

Edition 1979

Saint-Thomas en carnaval!

Le Carnaval de Saint-Thomas en sera à sa deuxième et dernier fin de semaine d'activités et déjà un grand succès est à prévoir si l'on se fie à l'importance et à la qualité des événements de la première fin de semaine.

Voici donc le programme des principales activités.

VENDREDI SOIR 2 FÉVRIER

20 heures: Danses populaires et activités canadiennes dans la rue du Carnaval. Les enfants, adolescents et adultes pourront danser et se divertir lors de cette soirée. En effet, en plus de la danse il y aura plusieurs activités canadiennes dont: 1 concours de sciage de bois (hommes-femmes), 1 concours de tirage au câble (hommes-femmes); des trophées seront remis aux gagnants de chacun des concours.

Afin de créer une atmosphère encore plus québecoise, 3 traîneaux (sleighs) tirés par des chevaux pourront faire faire des tours aux gens, tout au long de cette soirée. Nous vous invitons donc à venir vous divertir.

SAMEDI 3 FÉVRIER

9 heures à 12 heures: Activités sportives pour les enfants et les adolescents.

13 heures: Course au Trésor en ski de fond.

13 heures: Joute de Hockey: Saint-Thomas vs Transport Goyette.

15 heures: Joute de Ballon Balai (Mère-Fille).

16 heures: Joute de hockey (Père-Fils).

18 heures: Buffet de la Reine à la salle Le Brasier de Sainte-Madeleine.

20 heures: Danse avec l'orchestre "LEs Dynamiques".

22 heures: Couronnement de la reine et le tirage du Carnaval.

Voici plusieurs explications concernant cette magnifique soirée.

BUFFET DE LA REINE:

À 18 heures: un magnifique buffet chaud et froid avec pièce de boeuf montée, sera servi à tous les invités. En effet, les gens pourront déguster de belles grosses tranches juteuses de boeuf ainsi qu'un assortiment complet de viandes froides, salades et desserts. Pour les gourmands il y aura possibilité d'y retourner à volonté. Nous attendons environ 800 personnes lors du Buffet de la Reine, à la salle Le Brasier à Sainte-Madeleine.

DANSE:

À 20 heures: Forts de l'immense succès remporté l'année précédente, les organisateurs ont réservé une fois de plus l'excellent groupe "Les Dynamiques". Ils peuvent faire danser toutes les personnes sur des airs et des rythmes très connus.

COURONNEMENT DE LA REINE:

À 22 heures: Cette année encore, le Carnaval couronnera une autre charmante reine. L'année dernière lors du premier couronnement, Suzie I avait été élue reine. Cette année le couronnement de la reine sera un succès assuré si l'on se fie à la qualité des duchesses et le dynamisme des organisateurs.

Notre deuxième reine de Saint-Thomas en Carnaval sera élue parmi les duchesses suivantes: Diane Chabot, Hélène Dolbec, Manon Forcier, Sylvie Lambert, Sylvie Malo. De nombreux prix seront remis à la reine et son expérience sera des plus enrichissantes.

TIRAGE DU CARNAVAL

Depuis environ 3 semaines des billets du Carnaval sont vendus à travers la région de Saint-Hyacinthe. Le prix des billets est de $1 chacun et les gens reçoivent:

1(le bonhomme carnaval;

2) 1 chance de gagner 1 des 5 grands prix soit: 1er prix: Un voyage à Disney World, en Floride d'une durée d'une semaine pour deux personnes (transport avion, taxes - transferts et logement inclus). Une commandite de l'Agence de Voyages Boislard; 2e prix: Un bon d'achat d'une valeur de $150, à la mercerie Jean-Paul-Pitt des Galeries Saint-Hyacinthe; 3e prix: $100.; 4e prix: $100; 5e prix: $100.

Il reste encore des billets à vendre et nous vous encourageons à vous les procurer si vous désirez gagner l'un des magnifiques prix.

Les billets pour la soirée du samedi 3 février comprenant: Buffet de la Reine, Danse, Couronnement de la reine, le tirage du Carnaval, sont en vente aux endroits suivants: Epicerie Saint-Thomas, Boucherie Letendre, Boutique Ginette, Dépanneur Claudette et Dépanneur



Une soirée de bon goût!

Les citoyens de Saint-Thomas-d'Aquin s'en sont donnés à coeur joie à l'occasion de la dégustation de vins et fromages qui s'est déroulée le samedi 27 janvier dans le cadre des festivités du Carnaval de Saint-Thomas, édition 1979. Cette année, les organisateurs avaient pris soin de choisir un endroit qui saurait faciliter la participation et la joie de vivre des citoyens de cette localité. Soulignons le travail et l'organisation fort bien orchestrés des nombreux bénévoles, et du sommelier Joël Godet. Les fromages fins et les vins capiteux ont rehaussé le caractère de cette soirée qui se voulait sympathique.

Laframboise. Le prix du billet est de $8.49 par personne. Pour réservation, vous pouvez communiquer à 796-2135. Bienvenue à tous!

DIMANCHE 4 FÉVRIER:

13 heures: grande parade dans les rues de Saint-Thomas. Les gens auront l'occasion de voir une des plus belles parades de la région. En effet la parade comprendra: 15 à 20 chars allégoriques, 4 groupes de majorettes, des tracteurs modifiés, des chevaux, personnages de Sesame Street, des pierres à feu et autres.

Venez en foule assister à cette belle parade, dimanche 4 février à 13 heures. Après le défilé, la remise de trophées sera faite au palais de glace rue Pinard. Nombre de trophées seront remis à plusieurs gagnants dont les 3 plus beaux chars allégoriques et les 3 plus beaux monuments de glace.

16 heures: randonnée en ski de fond au flambeau. Toutes les personnes intéressées à participer à cette randonnée en ski de fond, n'ont qu'à se rendre à 15 heures 45 au chalet du terrain de jeux rue Pinard.

17 heures: souper aux chiens-chauds au terrain de jeux. Les gens pourront déguster de délicieux chiens chauds (Hot dog) pour la modique somme de 25¢ chacun. De plus, des rafraîchissements seront vendus (liqueurs, café, bière, caribou). Venez célébrer en famille.

18 heures: feu du Carnaval. Les gens pourront se réchauffer et danser autour du feu du Carnaval jusque vers 21 hres pour la clôture du deuxième Carnaval à Saint-Thomas d'Aquin.

En somme, une fin de semaine extraordinaire s'annonce à Saint-Thomas d'Aquin et toutes les personnes sont invitées à se joindre à nous pour fêter dans la joie et la gaieté le Carnaval de Saint-Thomas d'Aquin. Le Comité organisateur tient à remercier les principaux commanditaires: M. Guy Laflamme agent Molson, Yamaska Ford et la compagnie 7Up.

dates ET ÉVENEMENTS

Randonnée de ski de fond des Loisirs Saint-Aimé

Une randonnée de ski de fond est organisée à la nouvelle piste locale par les Loisirs de Saint-Aimé et Massueville inc., le samedi 3 février.

Le départ s'effectuera à l'école Christ-Roi. Le retour est prévu au même endroit. Il y aura alors une soirée de danse. Un buffet sera servi.

Les participants sont attendus en grand nombre.

Laïcat franciscain

Une rencontre pour tous les laïcs franciscains aura lieu le dimanche 4 février, à la chapelle des mariages, à la Cathédrale, à compter de 13 heures 45. Il sera question de "Partage 1979". Le père Roland Grenon sera le conférencier invité. Le thème de la journée: fraternité renouvelée.

Bienvenue à tous!

Age d'or de Sainte-Madeleine

La soirée dansante mensuelle du club de l'Age d'or de Sainte-Madeleine aura lieu le samedi 3 février à l'école Saint-Joseph. L'orchestre Colette fera les frais de la musique et un goûter sera servi à la fin de la soirée.

Age d'or de Douville

Le club de l'Age d'or de Douville, dont les locaux sont situés au 610 Chapleau, sera ouvert les mardi et jeudi après-midi de 1 heure 30 à 5 heures p.m. et les mercredis et samedi soirs de 19 heures à 23 heures. Pour la célébration des anniversaires des membres, le club sera également ouvert le troisième vendredi de chaque mois, de 20 heures à 23 heures 30. Quant à la Fête des jours gras, elle aura lieu le vendredi 16 février, à 20 heures au Pavillon des Loisirs, situé rue Gouin, à Douville. Au programme, danse, musique et léger goûter. Le prix d'entrée sera de $1.50 pour le membre d'un club d'Age d'or et de $2.00 pour le non-membre.

AFS, à la recherche de familles disponibles

L'organisme AFS est à la recherche de familles maskoutaines qui désireraient accueillir un jeune étudiant américain chez elles pour la saison estivale ou pour une période d'une année.

AFS est un organisme international qui rejoint des milliers de gens dans soixante pays qui acceptent de partager leur expérience de vie avec des adolescents venus d'ailleurs.

L'année dernière, par le biais de cet organisme, 9 jeunes de la région maskoutaine ont pu séjourner dans un foyer américain. Dès le mois de février, un autre jeune Maskoutain sera accueilli cette fois-ci dans une famille du Brézil.

Toutes les personnes intéressées à accueillir un jeune étudiant américain peuvent communiquer avec la responsable en composant le numéro 773-3440.

Par le biais de AFS votre famille pourra partager ses valeurs et sa culture en les vivant avec quelqu'un d'autre.

Garde paroissiale du Christ-Roi

La garde paroissiale du Christ-Roi lance une invitation bien cordiale à tous ceux et celles qui désirent faire partie du mouvement.

Jeunes garçons et jeunes filles âgés de 12 ans et plus qui aimeraient faire partie du corps musical, jouer un instrument, sont les bienvenus.

Ce corps, qui touche de près l'aspect militaire, aide et contribue au développement de la personne, tout en participant au service communautaire de la paroisse.

Les personnes intéressées devront se présenter au local de la Garde, (rue Robert), le dimanche avant-midi de 10 heures à 11 heures ou en téléphonant aux numéros suivants: 799-4490 ou 774-7409.

Bienvenue aux intéressés!

Soirée canadienne à Saint-Liboire

Les membres du club de l'Age d'or de Saint-Liboire invitent leurs amis et tous les amateurs de danse, à une soirée canadienne qui se tiendra le vendredi 2 février, à la salle des Chevaliers de Colomb de Saint-Liboire. Le prix d'entrée est de $2 et la direction musicale sera assurée par M. Willie Lepage.

Soirée dansante du Parti libéral

Le Parti libéral fédéral du comté de Saint-Hyacinthe, organise une soirée dansante en l'honneur du député et de Mme Marcel Ostiguy, le 9 février, au Domaine du Relais, à Saint-Liboire. Tous sont les bienvenus, et le prix du billet, rafraîchissements inclus, a été fixé à $6. Pour informations, contacter M. Gilles Lemonde, 795-3505, ou Mme Thérèse Vertefeuille, 773-7013.

Déjeuner de fèves au lard

Le club de l'Age d'or de Saint-Joseph organise le dimanche 4 février, de 10 heures à 13 heures, un déjeuner de fèves au lard, au 1015 rue Saint-Pierre, à l'édifice Joie de Vivre. Tous sont les bienvenus à ce déjeuner. La direction tient également à remercier tous et chacun d'avoir si bien répondu à l'invitation pour le dîner annuel du club, tenu le 14 janvier dernier.

Camp de Santé de Saint-Hyacinthe

L'assemblée générale annuelle des membres du Camp de Santé de Saint-Hyacinthe Inc. aura lieu le mercredi 14 février 1979, à 20 heures, dans les locaux du Groupe Commerce, 2450 rue Girouard, Saint-Hyacinthe.

Grand ralliement J.R.C.

La J.A.C., fondée en 1939 dans le diocèse de Saint-Hyacinthe et qui est devenue par la suite la J.R.C., organise le 29 avril un grand ralliement pour tous ceux qui ont fait parti de ce mouvement. Les personnes intéressées à participer à cette fête, doivent communiquer leur nom, adresse et le nombre de personnes à M. Réal Frédette, 376 Pointe du Jour, Saint-Thomas d'Aquin ou M. Ernest Darsigny, 131 Saint-Etienne, Saint-Damase.

Nouvelles de Saint-Bernard

La prochaine assemblée de l'A.F.E.A.S. aura lieu le jeudi 15 février en soirée. L'invité à cette occasion sera M. Dupont, naturopathe, qui prononcera une conférence sur la bonne alimentation.

L'assemblée générale de la Cie Assurances Mutuelles contre le feu aura lieu le mercredi soir 14 février prochain à l'école Centrale de Saint-Bernard. Tous les citoyens des paroisses environnantes sont cordialement invités. Pour de plus amples renseignements, on peut contacter M. Jean-Jacques Giasson, à La Présentation, au numéro 796-3264.

Maîtrisez le mètre

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
SERVICES DE GESTION-CONSEIL

Session d'information sur les programmes d'aide gouvernementaux

ORGANISÉE EN COLLABORATION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-HYACINTHE ET LA CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

Pour les propriétaires et dirigeants de petites entreprises

Vous êtes propriétaire ou directeur d'une petite entreprise? Assistez à cette session d'information afin de connaître quel programme d'aide à l'entreprise pourrait vous être utile.

C'EST GRATUIT!

À L'AUBERGE DES SEIGNEURS À SAINT-HYACINTHE LE 7 FÉVRIER 1979 DE 19:30 à 22:00 hres

Veuillez confirmer votre présence en retournant le coupon ci-joint dûment complété

Banque Fédérale de Développement,
228, rue Hériot,
Drummondville, P.Qué. J2C 1K1
Téléphone: (819) 478-4951

J'assisterai à la session d'information le 7 février prochain

Nom:.....

Adresse:.....

Téléphone:..... 9-11-76

finance
EN BREF

Nouvelles modifications du programme québécois d'isolation thermique

Le ministre délégué à l'énergie, M. Guy Joron, a rendu publique récemment la deuxième phase du Programme québécois d'isolation thermique des maisons qui est entré en vigueur le 15 janvier.

Cette deuxième phase change les modalités d'application du programme en vigueur depuis le mois de mars 1978 et permet à plus de citoyens d'économiser l'énergie dans leur résidence. On sait que l'objectif d'économie d'énergie de la politique québécoise de l'énergie est d'épargner jusqu'au quart de notre consommation, c'est-à-dire d'en arriver, au plus tôt, à faire avec 3 unités d'énergie ce que nous faisons maintenant avec 4.

700,000 PROPRIÉTAIRES MAINTENANT ADMISSIBLES

Dans sa première phase, le programme d'isolation visait les maisons unifamiliales construites avant 1946 et occupées comme résidences principales par leurs propriétaires. Ces critères sont modifiés.

1. La date d'admissibilité est reportée de 15 ans rendant admissibles toutes les maisons unifamiliales construites avant le 1er janvier 1961 et qui sont occupées comme résidence principale.

2. Il n'est plus nécessaire que l'occupant de la maison en soit le propriétaire; le locataire d'une maison unifamiliale dont c'est la résidence principale peut aussi bénéficier du programme.

Ces deux changements permettent maintenant à 700,000 citoyens, comparativement à 215,000 pour la première phase, de profiter du programme d'isolation des maisons.

UNE SUBVENTION DE 50% DES COÛTS, JUSQU'À CONCURRENCE DE $500.

Afin de rendre le programme d'isolation thermique plus attrayant et inciter ainsi davantage les citoyens à s'en prévaloir, le gouvernement québécois a modifié les modalités relatives à la subvention.

1. Le pourcentage du coût des travaux subventionné est doublé; il passe ainsi de 25% à 50% des coûts de main-d'oeuvre et d'achats des matériaux isolants approuvés, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de $500.

2. Il n'est plus nécessaire d'avoir effectué des travaux pour une valeur minimale de $750. avant d'être admissible à une subvention; ce seuil est maintenant aboli.

3. Notons enfin que la subvention du gouvernement du Québec demeure toujours non-imposable.

C'EST MAINTENANT PLUS SIMPLE

Deux mesures ont été prises afin de réduire les délais encourrus par le citoyen entre le moment où il décide d'effectuer des travaux et celui où il reçoit sa subvention.

1. Désormais, le propriétaire qui fera une demande de subvention ne sera plus obligé d'avoir complété le questionnaire Enersage.

2. De plus, celui qui se prévaut du programme peut faire des demandes successives de subvention. Il n'est plus tenu d'accumuler ses factures afin de ne faire qu'une seule demande. Cependant, les demandes seront cumulatives jusqu'à concurrence du plafond de $500.

LES COÛTS ADMISSIBLES À UNE SUBVENTION

Le programme modifié et élargi couvre toujours les frais de main-d'oeuvre occasionnés par des travaux d'isolation. Cependant, certaines modifications ont été apportées quant aux matériaux admissibles afin de s'assurer que les tarvaux subventionnés l'aient été à des fins d'isolation et non de réfection. Ainsi, le programme ne couvre plus l'achat de portes; quant aux contre-portes, fenêtres et contre-fenêtres, elles sont toujours admissibles mais à raison d'une subvention maximale par unité.

Le programme modifié couvre donc le coût des matériaux suivants:

1. Tous les matériaux isolants acceptés par la Société centrale d'hypothèque et de logement; ils portent alors un numéro d'acceptation attribué par celle-ci

2. Les contre-portes, à raison d'une subvention maximale de $50. par contre-porte.

3. Les fenêtres et contre-fenêtres, à raison d'une subvention maximale de $30. par fenêtre et contre-fenêtre.

4. Tous les matériaux de calfeutrage.

5. Tous les coupe-bise.

6. Les évents d'aération.

7. Le matériel de contrôle thermostatique, dont les thermostats à cycle d'économie, automatiques et semi-automatiques à raison d'un par maison.

LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Dès la première phase du programme d'isolation, le gouvernement avait pris certaines dispositions afin de protéger le consommateur. À cette fin, les 3 prescriptions déjà établies sont maintenues et il s'en ajoute une quatrième relative aux travaux d'isolation par injection de mousse ou par soufflage de matériaux en vrac.

Les conditions d'admissibilité du programme modifié sont donc les suivantes:

1. Les frais de main-d'oeuvre ne sont admissibles qu'à la condition expresse que les travaux soient exécutés par un entrepreneur, détenteur d'un permis de la Régie des entreprises de construction du Québec.

2. Les matériaux isolants, tel que mentionné ci-haut, doivent porter un numéro d'acceptation de la Société centrale d'hypothèque et de logement.

3. Les contre-portes, les fenêtres et contre-fenêtres doivent être couvertes par une garantie de 5 ans.

4. Une garantie de 5 ans sera exigées des entrepreneurs qui exécutent des travaux d'isolation par injection de mousse ou par soufflage de matériaux en vrac.

COMPLÉMENTARITÉ DU PROGRAMME D'ISOLATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DE CELUI DU CANADA

Il existe au programme fédéral d'isolation pour les maisons construites avant 1946 qui subventionne l'achat de matériaux isolants et de coupe-brise jusqu'à concurrence d'un montant de $350. Ce programme québécois ne couvrira donc pas cette partie des coûts subventionnée par le programme fédéral auquel le citoyen a accès, mais demeure accessible quant au reste.

PARTICIPATION AU PROGRAMME

Pour obtenir la documentation ou tout renseignement relatif au Programme d'isolation thermique des maisons, les citoyens pourront téléphoner sans frais au Bureau des Economies d'énergie, au numéro suivant: 1-800-361-5600.

NOMINATION



M. Aldée Cournoyer
12 ans d'expérience

Votre concessionnaire Chrysler, Plymouth, Brouillette Automobile Inc. a le plaisir de vous présenter leur nouveau représentant autrefois gérant des ventes à Sorel pour un dépositaire de même marque. M. Aldée Cournoyer avec ses 12 ans d'expérience et ses connaissances en techniques automobile saura vous aider sur un juste choix pour l'achat d'un véhicule neuf ou usagé.

LA SAUVEGARDE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
UNE INSTITUTION DU MOUVEMENT DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS



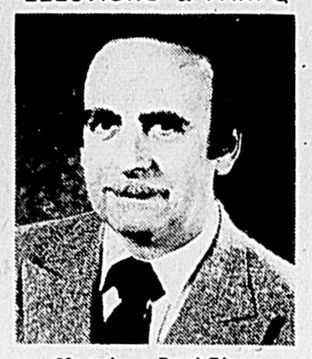
DENIS BELVAL, A.V.A.

La Direction de la Vente de La Sauvegarde est heureuse d'annoncer la nomination de M. Denis Belval, a.v.a., au poste de Directeur du Bureau régional de Montréal-Ville-Marie.

Monsieur Belval a représenté La Sauvegarde durant six ans comme assureur-vie au bureau Rive-Sud à Longueuil. Il a reçu, en 1978, la médaille commémorative Leslie W. Dunstall, décernée au candidat qui obtient la plus haute moyenne pour l'ensemble des examens du cour d'assureur-vie agréé.

Le bureau de Montréal-Ville-Marie est sis au 2155, rue Pierre-Tétreault et dessert principalement l'est de Montréal.

ÉLECTIONS à l'AHPQ



Monsieur Paul Pleau

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 novembre dernier, monsieur Paul Pleau a été élu président de l'Association des hôpitaux de la province de Québec. Monsieur Pleau, bien connu dans le milieu hospitalier, exerce présentement la fonction de directeur général de l'Hôpital St-Sacrement de Québec; il est également membre du conseil d'administration de la CroixRouge, division Québec, des services hospitaliers communautaires de la région de Québec et de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux de la province de Québec. De plus, il fut président du Comité Patronal de Négociations du secteur des Affaires sociales en 1976.

Les membres élus du conseil d'administration sont:
Louis-Marie Lavoie, Florian Brissette, Jean Boisvert, Marc Leclerc, Mme Claire Labrèche, Claude Desjardins, Jean-Jacques Minguy, Mme Liliane Litalien, Archie Deskin, Pierre-Paul Mercier, Sylvio Bouvier, Réginald Grenier, Pierre Ledoux, Jacques R. Nolet, John H. Poupart, Dr. Jean Grenier, Bertrand Girard, Fernand Boutin, Claude Roy, Gilles Perreault, Florent Hébert, Jacques Mackay, Dr. Robert Lavigne, Mme Denise Turenne-Thibault, Maurice Cardinal, président sortant.

GÉRARD LESSARD,
AUDIOPROTHÉSISTE
EXAMEN AUDIO-PROTHÉTIQUE
Service auditif complet, prothèses auditives.
Bureau tous les jours de 9h. à 4h.
905 rue du Palais, Saint-Hyacinthe
774-0234



La Caisse populaire Dessaulles tenait récemment sa 27e assemblée annuelle. Debout, dans l'ordre habituel: MM. Raymond Laplante, André Gagnon et Roger Laprés. Assis, MM. Réal Racine, Pierre-Paul Lefebvre, président de la Caisse; Rosaire Raymond, président de l'Union régionale de Saint-Hyacinthe.

Caisse Dessaulles

Nette augmentation de l'actif global

La Caisse populaire Dessaulles tenait le lundi 22 janvier 1979, sa 27e assemblée annuelle à l'école Larocque.

Le rapport de la Caisse, présenté par M. Jean-Louis Cournoyer, secrétaire-directeur, montre pour l'année 1978, un actif global de $6,615,196., soit une augmentation de $1,085,000. sur l'année précédente. Et la Caisse compte aujourd'hui 2,946 membres.

La Commission de crédit a accordé des prêts sur reconnaissance de dette et hypothèques durant l'année sociale à 256 membres pour un total de $1,705,629.

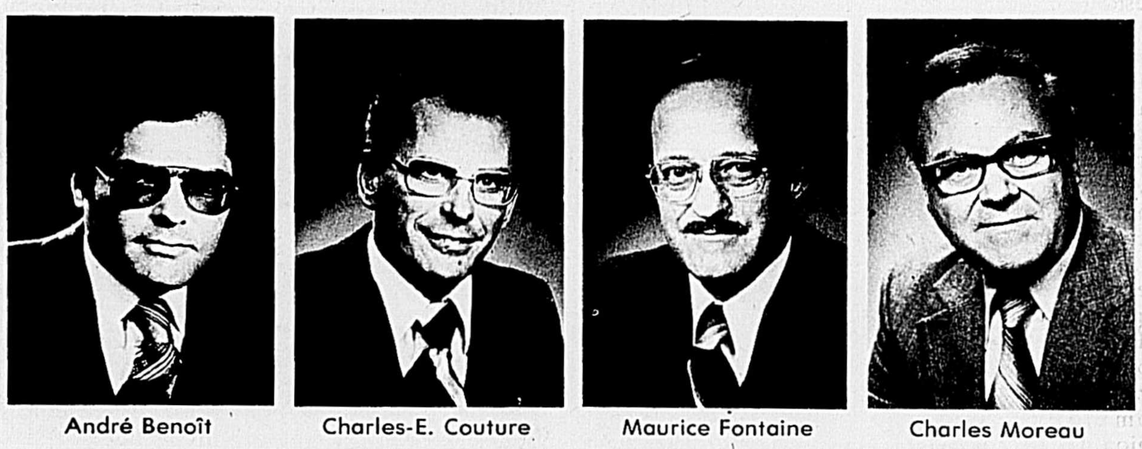
Fait à souligner, l'assemblée générale a adopté une résolution fixant à $10,000. le maximum accordé sur reconnaissance de dette.

Au niveau des élections, MM. Réal Racine et André Gagnon, sortant de charge au Conseil d'administration, ont été réélus pour un terme de trois ans.

MM. Roger Laprés et Raymond Laplante ont également été réélus pour un terme de trois ans, respectivement au Conseil de surveillance et à la Commission de crédit.

LE GROUPE COMMERCE COMPAGNIE D'ASSURANCES

NOMINATIONS



André Benoît — Charles-E. Couture — Maurice Fontaine — Charles Moreau

M. Guy St-Germain, Président et chef de la direction a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:
M. André Benoît, m.sc.com., Premier vice-président délégué, opérations financières;
M. Charles-E. Couture, c.a., Vice-président délégué, services administratifs;
M. Maurice Fontaine, f.i.a.c., Vice-président délégué, opérations techniques;
M. Charles Moreau, Vice-président délégué, expansion.

Richard Jean, c.a.
comptable agréé
2285 rue Girouard, Saint-Hyacinthe
tél. 774-0722

CIS 2000
773-3633
773-3649
CENTRE D'INFORMATIQUE SERVICA 2000
SYSTÈMES COMPTABLES MÉCANISÉS SUR ORDINATEUR
J.-C. Nicaise, dir.
1225 DES CASCADES, S. 105
ST-HYACINTHE, P.Q.

La BFD peut-elle vous aider?
AFIN DE DISCUTER DE VOS PROJETS D'AFFAIRES,
NICOLE BARRETTE
sera au
Bureau de la Corporation de Promotion Industrielle
LE 1er FÉVRIER 1979
POUR RENDEZ-VOUS: (514) 773-4232
(819) 478-4951
(frais virés)
• Aide financière
• Consultation
• Formation en gestion
• Information
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
Place du parc,
228 rue Hériot,
Drummondville.



ON TROUVE DE TOUT!
DANS LES ANNONCES CLASSÉES
773-6028

placements en
OBLIGATIONS
avec rendement défiant toute compétition
1 an à 4 ans **10 1/4%**
5 ans à 10 ans **10 1/2%**
INTÉRÊT SEMI-ANNUEL
LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
Valeurs de placement
1395, rue Girouard, St-Hyacinthe,
TÉL. BUR.: 774-5354
GÉRANT: GEORGES DESROSIERS
Représentants:
Julien Chicoine, Jean M. Phaneuf
Gilles Chartier, Yves Jetté
Jocelyne Chagnon

Conférencier Québec/Commissions scolaires

Un statut juridique pour les commissions malgré des sources de revenus réduites

par Louise Lamothe

"La qualité de l'éducation sera supérieure et sûrement plus représentative du milieu", telle est la conclusion de M. Honorius Charbonneau, président de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska, suite à la conférence au sommet Québec/Commissions scolaires qui eut lieu, il y a quinze jours, dans la vieille capitale.

Les délégués régionaux des commissions scolaires étaient: pour l'Association des Commissions scolaires, section Saint-Hyacinthe, M. Jean-Claude Courchesne, président; pour la Régionale Carignan (Sorel), MM Jean Dessureault, commissaire et Claude Capistran, directeur-général; pour la Régionale Meilleur (Granby), MM Jean-Louis Boudreau, président et Jacques Dubois, directeur-général; pour la Régionale de l'Yamaska, MM Honorius Charbonneau, président et Jean-Moyen, directeur-général; pour la Commission scolaire de l'Argile Bleue, MM Roméo Rocheleau, président et Robert Chartier, directeur-général; pour la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, MM Rosaire Leblanc, président et Jean Laperle, directeur-général et pour la Commission scolaire Val-Monts, MM Germain Lagacé, président et Normand Bergeron, directeur-général; pour l'Association des Commissions scolaires, section Saint-Hyacinthe, M. Jean-Baptiste Desrosiers, secrétaire-administrateur.

Pour sa part, M. Honorius Charbonneau, président de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska, est très satisfait de la conférence au sommet Québec/Commissions scolaires. Quelques jours avant cette rencontre, toutes les Commissions scolaires présentes ont étudié le plan de travail et ont préparé les politiques qu'elles voulaient mettre de l'avant au cours de cette rencontre de trois jours.

Plusieurs observateurs ont noté, au cours de ce week-end; que les présidents de commissions scolaires, étaient plus ou moins satisfaits des échanges. M. Charbonneau est persuadé que ces personnes s'attendaient à avoir des réponses à leurs questions par le biais des allocutions des ministres Morin, Laurin et Léonard. Lors des ateliers, plusieurs furent mécontents alors qu'on reprochait le manque d'interlocuteurs valables du côté gouvernemental. Ces ateliers ont été souvent qualifiés par les participants de "perte de temps et d'argent", argent qui aurait pu servir aux écoles. Pour certains, la conférence était même considérée comme "une farce", d'autres craignaient de "se voir passer un sapin" et l'idée de "lever le camp" en a affleuré plus d'un.

La plénière du samedi matin a réussi à clarifier quelque peut l'atmosphère, grâce à l'attitude conciliante du ministre de l'Education du Québec, Me Jacques-Yvan Morin qui a donné alors des assurances claires aux commissaires sur certains points: contrôle de leur administration à postériori, pouvoir généraux des commissions scolaires, transférabilité des postes budgétaires et amorce d'une véritable autonomie de gestion. Il a toutefois soulevé certaines craintes en évoquant la consultation obligatoire des parents sur certaines questions à déterminer et en parlant de la nécessité de définir un statut juridique pour les écoles, choses qui ont paru peu populaires chez les commissaires présents lors de la conférence au sommet Québec/Commissions scolaires.

Quatre ateliers furent mis sur pied lors de la conférence. Il s'agit tout d'abord de l'avenir des commissions scolaires, des sources de financement, des méthodes d'allocation des ressources et le partage des coûts.

Sur le premier point, M. Honorius Charbonneau a été clair: les commissions scolaires, demandent un statut juridique et le droit légal de gérer, selon les besoins du milieu. Onen a assez d'être à la merci du ministère de l'Education; on demande une plus grande décentralisation.

L'atelier sur les sources de financement a sûrement été le plus contesté de la part des participants. Depuis une quinzaine d'années, les municipalités du Québec veulent avoir pour elles seules le champ de l'impôt foncier. Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau a été clair sur le sujet: les commissions scolaires perdront ce champ de taxation au profit des municipalités. Cependant, le ministre de l'Education a laissé entendre que le taux de normalisation reviendrait aux commissions scolaires. Dans les années futures, le budget viendra expressément de Québec, mais les commissions scolaires pourront toujours imposer une taxe spéciale pour les montants inadmissibles aux subventions gouvernementales.

Selon M. Honorius Charbonneau, la marge de manoeuvre des commissions scolaires est réduite à 8% environ sur un total de 100%. Les salaires des enseignants, des employés et des cadres prennent une grosse part du gâteau; il ne faut pas oublier non plus les argents dépensés à l'entretien des bâtisses ainsi que le service de la dette. Une entente, semble-t-il, a été signée entre le ministère de l'Education et le ministère des Transports, afin que le transport des écoliers revienne entièrement sous la responsabilité du MEQ, via les commissions scolaires du Québec.

Les commissaires présents lors de cette conférence ont été fort mécontents d'apprendre lors de l'allocution du ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, que le pouvoir de taxation des commissions scolaires serait limité. Devant un tollé de protestations, le ministre Parizeau a décidé de ne pas recourir à cette méthode.

Sur la question des méthodes d'allocation des ressources, les commissions scolaires ont démontré une volonté unanime de garder dans les proportions actuelles cette source de revenu qui représente entre 25 et 30% de leur revenu actuel; cependant, le gouvernement veut transférer cet impôt foncier en grande partie aux municipalités, ne laissant aux commissions scolaires qu'environ 3% de leur revenu provenant de l'impôt foncier pour leurs dépenses non subventionnées. Cependant, il n'est pas question que l'argent qu'elles percevaient ne défraie que des dépenses supplémentaires ou inadmissibles. Ceci supposerait que la subvention gouvernementale s'appliquerait à toutes les dépenses ordinaires des commissions et serait donc encore sujette à une certaine normalisation et règles. Les commissions scolaires veulent obtenir une autonomie de gestion totale. Elles ne sont qu'à demi-rassurées par les assurances de décentralisation et d'assouplissement des règles budgétaires données par le ministre de l'Education, Me Jacques-Yvan Morin. La marge d'autonomie réelle que leur donnerait l'impôt supplémentaire leur paraît dérisoire.



M. Honorius Charbonneau, président de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska.

C'est donc un autre mode d'allocuations des ressources que souhaitent les commissions scolaires. Elles le désignent sous le terme de "partage des dépenses selon la richesse relative du milieu"; le gouvernement et la commission concourent tous deux à défrayer toutes les dépenses requises selon un mode de partage qui tient compte de la possibilité de payer, du milieu. Elles supposent une enveloppe globale pré-déterminée mais non nécessairement détaillée, qui serait ensuite entièrement aménagée et allouée par la commission scolaire selon ses priorités tout en tenant compte des grandes priorités nationales.

C'est de cette façon que les commissions scolaires estiment être le mieux en mesure de jouer leur rôle de gouvernement local, responsables de l'éducation dans leur milieu, capables de répondre aux besoins et aux aspirations de leur communauté. Elles tenteront d'en convaincre le gouvernement dans les travaux d'un comité adjoint qui doit être créé incessamment.

Quant au dernier atelier, le partage des coûts, l'utilisation des sources de revenus des commissions scolaires, incluant un nouvel élément de transférabilité dans les budgets, seront étudiés entre les parties. Un ou des comités seront formés pour régler les modalités et les orientations.

CONCLUSION

Les commissions scolaires seront maintenues et verront même leur statut revalorisé; elles assumeront de plus grandes responsabilités dans le domaine de l'éducation pré-scolaire, primaire et secondaire. Les pouvoirs et responsabilités des commissions scolaires seront garantis pour un nouveau cadre juridique et les sources de revenus de ces dernières, seront assurées même si de la façon qu'elles le seront, n'a pas encore été déterminée.

Un front commun, solidaire des délégués des commissions scolaires catholiques et protestantes, avec consensus sur les positions, s'est manifesté durant toute la durée de la conférence.

Pour N. Honorius Charbonneau, président de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska, cette conférence au sommet fut satisfaisante sur bien des points, et il espère que cette expérience se reproduira régulièrement afin que les commissions scolaires fassent entendre leurs revendications pour le plus grand bien de leur clientèle.

$4.95 PREMIERE JOURNÉE



N'IMPORTE QUELLE VOITURE

CHAQUE JOURNÉE ADDITIONELLE AU PRIX REGULIER
VALABLE SEULEMENT POUR FIN DE SEMAINE
DU VENDREDI A N'IMPORTE QUELLE HEURE
AU LUNDI MIDI, MINIMUM TROIS JOURS

Budget®

Location d'autos et camions
pour réservation appelez

774-0704

955, Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe

AUSSI, NOUS LOUONS OUTILS DE TOUT GENRE.

PLACEMENTS



MARC GLADU

VOUS VOULEZ!
Sauver de l'impôt
(gain capital)
Avoir des placements appropriés à vos besoins obtenir rendement, sécurité liquidité Vous désirez un conseil, consultez-moi sans obligation

OBLIGATIONS:
Université de Montréal
5 ans 10 1/2% Echéance 23-02-84
10 ans 1/2 23-02-89
Octroyé par le gouvernement

Préparez votre retraite
Sauvez de l'Impôt
Régime enregistré d'Epargne-Retraite
10 1/4% Aucun frais
Date limite 28 février 1979.

MORGUARD DU CANADA
Obligations 10 1/2% annuellement
10 1/4% intérêts payables mensuellement, trimestriellement, ou semi-annuellement ou composés semi-annuellement à l'échéance $1648.40, rendement 12.97%
Membre de la Société d'Assurange-Dépôts du Canada
Inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec

MORGAN TRUST
10 1/2% 1 à 5 ans
Membre de la Société d'assurance-dépôt du Canada
Inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

Renseignez-vous, appelez: Marc Gladu
774-6273 774-4184 Beloeil: 467-7773 Appel à frais virés
1255, rue Girouard, Saint-Hyacinthe
MEAD & CIE LTÉE

PRÊTS
sur reconnaissance de dettes

13 1/2 %

(Assurance-vie incluse)

Adressez-vous
à votre caisse
pour tout renseignement
de crédit ou
d'épargne.

C'est profitable... d'être membre d'une caisse

Les Caisses participantes
BOURG-JOLI, 2121, Sainte-Anne (773-7422)
DESSAULLES, 2400, Dessaulles (773-8543)
DOUVILLE, 650, Chambly (773-5016)
LA PRÉSENTATION, 802, Principale (796-3441)
LA PROVIDENCE, 395, Saint-Pierre (774-5368)
SAINT-HYACINTHE, 1697, Girouard (773-9751)
SAINTE-ROSALIE, 104, Centre (799-3205)

Concours international des Jeunes

Onze étudiants de la région atteignent la finale provinciale

En octobre dernier, le Mouvement des Caisses populaires Desjardins lançait officiellement le Concours international des Jeunes, dont le thème général est la musique. Cette première au Québec a obtenu un vif succès auprès de la clientèle étudiante si on en juge par la participation de ces derniers.

En effet, sur le plan québécois, 207,604 étudiants ont participé à ce 1er concours organisé par les Caisses populaires. Dans le seul territoire de l'Union Régionale, on compte 22, 879 participants dont 19,934 de l'élémentaire et 2,945 du niveau secondaire. De ce nombre, 200 avaient été proclamés finalistes au niveau de l'nion Régionale et c'est à l'intérieur de ces 200 gagnants au niveau des six secteurs que furent choisis les 42 représentants pour la finale provinciale.

C'est dimanche dernier le 28 janvier, en présence des autorités des Caisses populaires, des directeurs d'écoles et des finalistes de l'Union Régionale réunis à la polyvalente Hyacinthe-Delorme, que M. Rosaire Raymond, président du conseil d'administration de l'Union Régionale a proclamé le nom des 42 étudiants qui représenteront l'Union Régionale au niveau de la finale provinciale.

De ces 42 gagnants, 11 sont de notre territoire immédiat.

Benoît Guylaine: Primaire 2ième Cycle, Ecole Assomption, Saint-Hyacinthe, Prof.: Gertrude Messier.

Giard Benoît: Primaire 1er Cycle, Ecole Sacré-Coeur, Saint-Hyacinthe, Profs.: L. Lemieux et Y. Pelchat

Leblanc Martine: Primaire 2ième Cycle, Ecole St-Thomas-d'Aquin, St-Thomas-d'Aquin, Prof.: Pauline Borduas

Noël Nathalie: Primaire 1er Cycle, Ecole St-Thomas-d'Aquin, Saint-Thomas-d'Aquin, Prof.: Pauline Phaneuf

Bérard Brigitte, Primaire 1er Cycle, Ecole St-Charles-Garnier, Saint-Hyacinthe, Prof.: Lise Lamothe

Lapierre Benoît: Secondaire, 2ème Cycle, Polyvalente Hyacinthe-Delorme, Saint-Hyacinthe, Prof.: André Vellamy

Monast Sandra: Primaire 1er Cycle, Ecole St-Charles-Garnier, Saint-Hyacinthe, Prof.: Monique Laporte

Rougier Nicolas, Primaire 2ième Cycle, Ecole Bois-Joli, Saint-Hyacinthe, Prof.: Mme Carmelle Laliberté

Fafrad Linda, Secondaire 1er Cycle, Ecole Présentation de Marie, Upton, Prof.: Soeur Cécile Sénécal

Roy Donald, Primaire 2ième Cycle, Ecole Bon Séjour, Saint-Pie, Prof.: Mme Pierrette Tremblay

Lussier Anny: Secondaire 1er Cycle, Ecole Polyvalente Robert-Ouimet, Acton Vale, Prof.: Madeleine Ménard.

Afin de donner un aperçu des travaux réalisés par les étudiants qui représenteront l'Union Régionale voici le texte de Benoît Lapierre, âgé de 15 ans, étudiant en secondaire IV à la polyvalente Hyacinthe-Delorme (professeur: André Bellamy) résidant à Saint-Hyacinthe.

P.D.Q. BACH (1807-1742)

N'avez-vous jamais entendu parler de cette musique chantée par un chien ou jouée avec des ballons de baudruche ou autres instruments fantaisistes?

Si vous aviez cru à une farce, détrompez-vous car cela existe vraiment.

C'est aux Etats-Unis vers les années soixante, soixante-dix que Peter Schickele développa ce nouveau style musical. En fait, il n'en était pas l'innovateur puisqu'au dix-neuvième siècle Erik Satie avait expérimentée ce genre de musique mais seulement avec des chiens et ses oeuvres, interprétées par des instruments "normaux".

Ce qui est intéressant avec Schickele, c'est qu'il incorpore à la musique classique des touches cocasses. De cette situation, est née P.D.Q. Bach, descendant direct de son imagination, qui selon lui, provient de la lignée des Bach. Ce dernier, par complexe d'infériorité, envers son aïeul, Jean-Sébastien Bach, aurait présidé à l'origine de cette musique inusitée.

Retrouvons P.D.Q. Bach distribuant les partitions aux différents instruments de son orchestre, à cause des nouveaux arrivants...

-Tap, Tap, Tap, Attention! Un peu de silence, s'il-vous-plaît. Etant donné que plusieurs de nos confrères sont malades, blessés et absents, j'ai... - Oh! Toujours la même chose! - Une autre corde cassée je supp... - Un peu d'ordre je vous prie... Donc, j'ai amené ici les seuls remplaçants disponibles que j'ai pu trouver. - "Puisque leurs sons et leurs timbres diffèrent plus ou moins d'avec les nôtres, je vais alors redistribuer les partitions d'une façon équitable, pièce par pièce. - "Tout d'abord, si vous voulez bien prendre" L'Assaisonnement", la traduction de "The Seasonings"... Oui, dans la chemise bleue à carreaux jaunes... C'est ça. Ici nous devrons effectuer plusieurs changements. Heu, vous au fond... voulez-vous vous présenter... oui, oui venez...

Du fond de la salle, se leva timidement un petit orgue électrique à clavier et boutons, maigrelet et chétif, et d'une laideur qui fit frémir les cordes de la harpe! Dès cet instant, le premier violon, doyen de l'orchestre, s'opposa vivement à la venue de ce dernier. Y pensait-on, un jeune homme d'à peine deux ans dans un tel système!

- Un instant, s'exclama P.D.Q., j'y ai bien songé, mais s'il n'y a que cela, on peut...

À cet instant, le piccolo, l'esprit toujours vif et lucide en ces moments, suggéra simplement de lui coller quelques vieilles tapisseries sur le dos. Ainsi, il ne fera fi au décor. Et séance tenante, le projet dut acclamé à l'unanimité sauf, bien entendu, de quelques restrictions de la part du doyen:

- Bon, je veux qu'il s'unisse à nous, mais qu'il se place derrière, parmi les cuivres et les percussions.

Puis vint le tour d'un autre remplaçant des plus curieux. Le basson et le trombone y reconnaissaient un proche parent mais nul n esavait le qualifier.

- Comment te nommes-tu? Demanda le hautbois de sa voix nasillarde.

C'est alors que l'inconnu fit sortir quelques sons de son pavillon.

- On me nomme "trombone". - Trombone? s'exclama le cor anglais, "jamais entendu ce nom là." Et d'où viens-tu? - En fait, lorsque ne n'étais âgé que de quinze printemps, un musicien incompréhensif me lança du haut de son studio, alors qu'il ne pouvait plus émettre aucun son de moi. Fatalité, une bouche d'égout s'ouvrit au moment de ma chute et j'y perdis mon embouchure. Comment vouliez-vous que je m'épanouisse? Un trombone muet est immédiatement mis au rancart. Par chance, un bon samaritain voulut bien de moi. Il me soigna, me pansa, me débossela et me redonna la parole. Seulement, il ne s'y connaissait pas tellement et cette anche de basson me fait office d'embouchure.

Et les instruments, émus par la triste histoire de ce bonhomme, l'acceptèrent au sein de l'équipe.

Le sort des deux sifflets à coulisse et de la flûte du même type fut plus agréable. On les reconnut vite comme étant la touche de bonne humeur qui souvent manque dans une organisation de ce genre.

Lorsque le chien, les ballons de baudruche (que les enfants se plaisent encore à appeler "balouns") le lasso et j'en passe, eurent plaidoyé leur cause, vinrent deux autres cas assez spéciaux.

Un tuyay de douche et une bicyclette voulurent se mettre de la partie. Pas besoin de vous décrire le tumulte que provoqua leur intrusion dans l'orchestre! Ainsi P.D.Q. Bach leur demanda d'exposer leurs capacités sous l'oreille attentive de l'association tout entière.

Le tuyau de douche prit, le premier, la parole puisqu'il s'y connaissait mieux que la bicyclette en relations humaines.

- Tout d'abord, je ne suis pas un simple tuyau de douche: non. Je suis un tuyau de douche "en Ré", de la même façon qu'une trompette ou clarinette peut s'en qualifier. Grâce à un ingénieux système de perforations, je suis en mesure de transformer une simple bouffée d'air en une variété infime de mélodies. Par conséquent, j'interprète d'une façon originale une mélodie soit dans un choeur, soit en solo.

Il se montrait sans détour, telle une flûte traversière. On lui trouva même qu'il ressemblait un peu plus à un musicien! Cela plut aux membres qui finalement dirent "OUI" à sa demande.

Puis la bicyclette divulga ses désirs: - Je sais que je n'ai pas les mêmes talents que vous tous et de mon ami. Mes sons sont impulsifs, et je ne peux m'exprimer longtemps sans m'essouffler.

Il baissa la vois, attendit un petit peu, et continua sa discussion.

- Par contre, je sais me rendre utile lors d'une insistance dans un passage. Avec la cornemuse, je donnerais de bons résultats. - Ça doit déclencher plus de rire que d'applaudissements! déclara le violoncelle d'un air moqueur.

- Mais oui! s'exclama P.D.Q. Bach. Pourquoi ne pas divertir les gens d'une façon, humoristique?

Tous croyaient qu'il devenait fou. En fait, ils ne se trompaient pas de beaucoup! Cependant, en y pensant bien, peut-être n'avait-il pas tort.

P.D.Q. Bach prit aussitôt la bicyclette, pour l'orchestre et fit votre les autres pour déterminer le nom de leur nouvelle association. Finalement, on l'appela: "L'orchestre royal de P.D.Q. Bach".

Cette petite histoire ne représente pas réellement ce qui se passa mais comment vous expliquer, sans que vous croyez à une farce, qu'un homme ait pu agir ainsi???

Enfin, si jamais vous entendez le nom de ce compositeur à la radio ou à la télévision, prêtez l'oreille, on vous la remettra.

Enfin, les 42 étudiants dont le travail a été primé pour la finale provinciale seront parmi les 400 finalistes de la province. De ce nombre, 82 seront proclamés gagnants et ils se mériteront les prix attribués à leurs cycles respectifs.

1er cycle de l'élémentaire (20 gagnants) un séjour de 2 semaines au Fermes Louisbourg.

2ième cucle de l'élémentaire (30 gagnants) un séjour de 5 jours au Merveilleux monde de Disney

Secondaire 1er et 2ième cycles (30 gagnants) un séjour d'une semaine dans l'Ouest Canadien à l'été 79.

2 grand lauréats choisis à l'intérieur du 1er et 2ième cycles du secondaire. Ces étudiants quitteront le Québec pour un voyage de deux semaines en Europe, sous le thème "L'Europe en musique" à l'été 79.

Les gagnants et les accompagnateurs seront transportés par AIR CANADA transportateur officiel du concours pour les participants québécois.

Sur le plan de l'Union Régionale, la coordination était assumée par M. Claude Marchesseault, responsable des communications.



Dimanche dernier, à la polyvalente Hyacinthe-Delorme, les responsables et directeurs de l'Union régionale des Caisses se faisaient un plaisir de dévoiler les noms des étudiants qui représentent notre territoire dans le cadre du Concours international des Jeunes. On aperçoit à l'arrière Benoît Lapierre, étudiant à la polyvalente Hyacinthe-Delorme, auteur du texte "P.D.Q. Bach". On ne voit ici que 7 des 8 gagnants de la région immédiate de Saint-Hyacinthe.

Zonage agricole:

La Chambre de Commerce souhaite que la ville agisse rapidement

Le conseil d'administration de la Chambre de Commerce du district de Saint-Hyacinthe vient de demander aux autorités municipales de procéder le plus rapidement possible à la préparation d'un dossier complet concernant l'aménagement du territoire.

Cette résolution a été adoptée à l'occasion d'une réunion tenue le 8 janvier et au cours de laquelle la question du zonage agricole et de ses effets immédiats sur la région maskoutaine fut étudiée par les administrateurs de l'organisme.

La résolution se lit comme suit:

ATTENDU QUE la loi 90 sur la protection des terres agricoles a été adoptée par l'Assemblée Nationale du Québec le 21 décembre 1978,

ATTENDU QUE la région de Saint-Hyacinthe, par sa vocation agricole, est particulièrement touchée par l'adoption de cette loi,

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Hyacinthe doit conserver une partie importante de son territoire pour son développement futur dans les domaines industriel, commercial, domiciliaire et institutionnel,

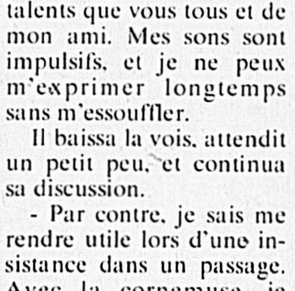
CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de reviser le plan de zonage soumis par les autorités gouvernementales lors du dépôt de ladite loi 90,

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Hyacinthe doit présenter son projet de révision à la Commission de contrôle d'ici le mois de juin 1979,

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par la Ville de Saint-Hyacinthe à ladite commission doit comporter des données spécifiques sur plusieurs aspects concernant son territoire,

Il est résolu à l'unanimité par le conseil d'administration de la Chambre de Commerce du district de Saint-Hyacinthe:

QU'une demande soit adressée à la Ville de Saint-Hyacinthe afin qu'elle procède le plus rapidement possible à la préparation d'un dossier complet concernant l'aménagement du territoire en vue de son développement futur et qu'elle retienne les services d'experts-conseils ayant comme mandat de suggérer des moyens de concilier les besoins de la Ville de Saint-Hyacinthe en ce qui a trait à son expansion prévisible et raisonnable avec les buts poursuivis par le Ministère de l'Agriculture tels qu'exprimés par la loi 90.



POUR TROUVER LA MAISON OU LA VOITURE DE VOS RÊVES

LES ANNONCES CLASSÉES
773-6028

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

PROGRAMMES 1979-1980

1954-1979

1 **Programmes de 1er cycle**
2 Régime régulier ou coopératif*
3 Régime coopératif seulement
4 **Programmes de 2e cycle**
5 Régime coopératif
6 **Programmes de 3e cycle**

	1	2	3	4	5	6
ADMINISTRATION						
comptabilité	●					
finance	●			●		
fiscalité				●		
gestion des ressources humaines	●					
gestion / information et systèmes	●			●		
M.B.A.				●	●	
marketing	●			●		
ADMINISTRATION SCOLAIRE				●		
ANATOMIE				●		●
BIOCHIMIE	●			●		●
BIOLOGIE	●			●		●
entomologie	●					
microbiologie	●					
physiologie	●					
zoologie / botanique	●					
BIOLOGIE CELLULAIRE				●		●
BIOPHYSIQUE				●		●
CHIMIE	●	●		●		●
CHIMIE APPLIQUÉE				●	●	
DROIT	●					
DROIT NOTARIAL (diplôme)				●		
ÉCONOMIQUE	●	●		●		
ÉCONOMIQUE / MATHÉMATIQUES	●					
ÉDUCATION PHYSIQUE	●					
ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS À L'ÉLÉMENTAIRE				●		
ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES À L'ÉLÉMENTAIRE				●		
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ÉLÉMENTAIRE (1er cycle)	●					
ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE	●					
ENSEIGNEMENT À L'ENFANCE INADAPTÉE	●					
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (avec mineure en pédagogie)						
biologie	●					
chimie	●					
études anglaises	●					
études françaises	●					
géographie	●					
histoire	●					
mathématiques	●					
physique	●					
sciences religieuses	●					
ENSEIGNEMENT RELIGIEUX				●		
ENVIRONNEMENT				●		
ÉTUDES ANGLAISES	●					

	1	2	3	4	5	6
ÉTUDES FRANÇAISES						
linguistique	●			●		●
littérature	●			●		●
rédaction-recherche	●	●				
théâtre	●					
GÉNIE CHIMIQUE	●		●	●		●
GÉNIE CIVIL	●		●	●		●
GÉNIE ÉLECTRIQUE	●		●	●		●
GÉNIE MÉCANIQUE	●		●	●		●
GÉOGRAPHIE	●			●		
GÉOGRAPHIE PHYSIQUE / SCIENCES	●					
GÉOGRAPHIE / MATHÉMATIQUES	●					
HISTOIRE	●			●		
INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	●			●		
INGÉNIERIE				●	●	
KINANTHROPOLOGIE				●		
LITTÉRATURE CANADIENNE COMPARÉE				●		●
MATHÉMATIQUES				●		●
informatique de gestion	●		●			
mathématiques pures	●					
mathématiques appliquées	●	●				
mathématiques / informatique	●		●			
MATHÉMATIQUES / ÉCONOMIQUE	●					
MÉDECINE	●					
MICROBIOLOGIE				●		●
ORTHOPÉDAGOGIE	●			●		
PASTORALE				●		
PASTORALE SCOLAIRE				●		
PHARMACOLOGIE				●		●
PHILOSOPHIE	●			●		
PHILOSOPHIE / SCIENCES	●					
PHYSIOLOGIE				●		●
PHYSIQUE	●	●		●		●
PSYCHO-ÉDUCATION	●			●		
PSYCHOLOGIE	●					
PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES				●		
RADIOBIOLOGIE				●		
SCIENCES CLINIQUES				●		●
SCIENCES DE L'ÉDUCATION (M.A. de type recherche)				●		
SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS				●		
SCIENCES INFIRMIÈRES	●					
SERVICE SOCIAL	●			●		
TECHNOLOGIE ÉDUCATIVE (diplôme)				●		
THÉOLOGIE	●			●		
THÉOLOGIE (avec mineure en lettres ou sciences humaines)	●					

*Le régime coopératif consiste dans l'alternance, par périodes de quatre mois, de sessions d'études en faculté et de stages de travail (rémunérés) à l'extérieur.

Pour renseignements:
Bureau du registraire
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

quelques pages
DE NOTRE HISTOIRE...

Les orgues Casavant (4)

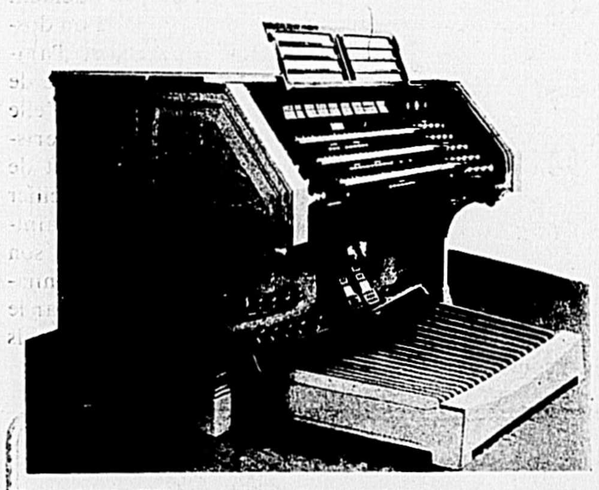
Forts de leur découverte, les frères Casavant entreprennent, 1892, la construction de leurs premières orgues électro-pneumatiques: l'un pour la basilique d'Ottawa qui remplacera celui que leur père y avait installé 42 ans auparavant et l'autre pour l'église Notre-Dame-du-Rosaire desservie par les Pères Dominicains à Saint-Hyacinthe. Grâce à la rapidité du contact électrique, un tout petit disque de cuivre d'un quart de pouce de diamètre ouvre ou ferme, au gré de l'instrumentiste installé à 300 pieds de distance, le dégagement de l'air comprimé, et les fidèles de Notre-Dame, ignorant cette découverte, se demandaient quel était l'assistant organiste, caché derrière la cloître, qui répondait avec tant de précision au récit de celui de la tribune.

À Ottawa, centre de réunion des savants et musiciens de marque, l'impression est plus grande encore et les journaux du temps décrivent à l'envi les meilleures ainsi révélées.

À partir de ce moment, les orgues Casavant sont en pleine renommée; les commandes leur arrivent de partout, non seulement du Canada, mais encore des Etats-Unis, et leur réputation s'étend même au-delà des océans. Terreneuve, Les Bermudes, la Jamaïque, l'Equateur, le Sud Africain, les Indes et même le Japon veulent posséder ces instruments merveilleux où la qualité du son, la précision des détails l'emportent sur tous leurs concurrents.

Pour faire face à ces demandes, il faut agrandir l'usine, on l'agrandit; il faut augmenter le personnel, on y emploie deux cents ouvriers, tous des experts en leurs spécialités respectives, mais avant tout, des collaborateurs aussi fiers de l'excellence de leur travail que les patrons eux-mêmes.

Il restait cependant au coeur de Claver et de Samuel Casavant une ambition bien légitime: celle de prouver à leurs anciens maîtres, John Abbey et Aristide Cavaillé-Coll, qu'ils pouvaient être fiers de leurs élèves et, pour donner une forme tangible à ce désir, d'installer un de leurs instruments à Paris même, foyer de l'art musical. Une circonstance fortuite devait, en 1921, leur apporter la réalisation de ce rêve, trop tard cependant pour que Cavaillé-Coll pût en être témoin: il était mort en 1899.



Console de l'Orgue construit pour la résidence de Mme Blumenthal.

La municipalité de Paris avait décidé de redresser une de ses rues en démolissant un bijou de chapelle désaffectée comme il s'en trouve en quantité sur le sol de France. Madame Georges Blumenthal, épouse d'un millionnaire américain, voulut s'en rendre acquéreuse et obtint du gouvernement français l'autorisation de l'acheter à condition de la rebâtir en France.

Il fallut un orgue à cette chapelle et, conseillée par le maître organiste Joseph Bonnet qui avait visité l'atelier des Casavant à Saint-Hyacinthe, c'est à eux que madame Blumenthal confia cette installation. Ils se surpassèrent, sans égard à la perte d'argent que leur imposaient les frais de transport, de montage à l'étranger et de douane, et les éloges furent unanimes: Mangeot, directeur du "Monde musical" et Marcel Dupré, le fameux organiste louangèrent fort la "Merveille électrique" venue des pays lointains et le vieux John Abbey ne pouvait contenir son émotion en embrassant ceux qu'il considérait comme ses fils artistiques.

Quelques années plus tard, le fils d'Abbey venait en visite à Saint-Hyacinthe et Claver Casavant lui ouvrait les portes de sa demeure en disant: "Votre père est un peu le nôtre, vous êtes donc ici chez vous".

Il serait fastidieux de faire un nomenclature des orgues de la maison Casavant, même en nous restreignant à celles qui sont dignes d'une mention spéciale. Leur nombre atteint le chiffre imposant de 1650 unités, soit une moyenne de vingt-sept par année. Dans la seule année 1921, elle en a livré 58, dont un de 4 claviers, 84 jeux et 147 registres à Orillia, Ont. C'est dire l'activité fiévreuse de cet établissement depuis sa fondation.

Casavant tenaient à soigner l'excellence de leurs instruments dans tous les détails: chaque pièce était soumise à une épreuve minutieuse avant son emballage; un expert était dépêché sur les lieux de l'installation et il y séjournait jusqu'à ce que le rendement fût parfait, quelle que fût la dépense encourue.

Signalons, à titre de jalonnement de l'oeuvre des frères Casavant, quelques unes de leurs créations successives:

En 1882, leur premier orgue est livré à la chapelle Notre-Dame de Lourdes à Montréal.

En 1885, installation dans la cathédrale de Saint-Hyacinthe, de leur premier orgue important.

En 1887, première commande ontarienne pour l'église de Tecumseh, suivie en 1891 de celle d'un orgue livré au Cap Breton, en 1895, à l'île du Prince Edouard, en 1890, en Nouvelle Ecosse, en 1901, au Nouveau Brunswick, au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, en 1904, au Manitoba, en 1905, 1906 et 1907, en Alberta, en Colombie Britannique et en Saskatchewan. Toutes les provinces du Canada figurent alors sur la liste de leurs clients.

En 1890, commande très importante de l'église Notre-Dame de Montréal, pour la livraison d'un instrument de 4 claviers, 81 jeux et 100 registres; orgue pneumatique qui sera électrifié en 1924.

En 1892, application de l'électricité à la transmission du son et installation de telles orgues à la basilique d'Ottawa et à l'église Notre-Dame du Rosaire de Saint-Hyacinthe.

En 1893, première commande reçue d'une église protestante; la St-James Methodist Church, de Montréal.

En 1895, première commande reçue des Etats-Unis, pour l'installation d'un orgue à l'église Notre-Dame de Holyoke Massachusetts. - à suivre -

Camille Madore



Le personnel de Casavant Frères en 1892.

1892 - 1re rangée: E. Chagnon, T. Philie, Claver Casavant, Samuel Casavant, L. Madore, P. Desmarais, J. Pépin, 2e rangée: A. Laurence, L. Morel, J. Bertrand, N. Daudelin, P. Fournier, T. Langelier, N. Beauregard, C. Philie, 3e rangée: J.-E. Pépin, P. Maurice, C. Girouard, T. Chicoine, L. Bertrand, F. Pariseau, J. Blondin, A. Chicoine.

Réf. Archives Casavant, Revue "Forces"no 2, 1967.

ON CONNAÎT LA MUSIQUE!

LES ANNONCES CLASSÉES
773-6028

FERNAND MARCHÉ GRAVELINE INC



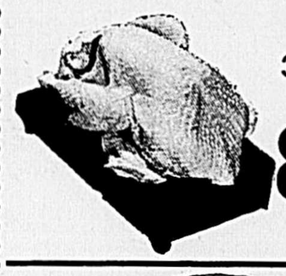
MARQUE rouge ou bleu

Boeuf de choix

MARCHÉ CENTRE ST-HYACINTHE

774-4622

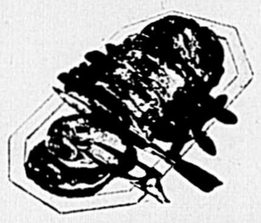
POULET BAR.B.Q.



Cat. A
3 à 4 lb

85¢ la livre

ROTI DE PORC
dans le soc, désossé



1.59 la livre



RÔTI DE BOEUF
petit os de l'épaule

1.69 lb



STEAK DE PORC

2.19 lb

BOUDIN FRAIS 69¢ lb





Boeuf haché
1.69 lb
3 lb 4.95

Saucisse
1.19 lb
3 lbs 3.29



Frankfurter
1.19 lb
ou 3 lb 3.29

LIVRAISON DANS LE GRAND SAINT-HYACINTHE

Travaux publics Canada | Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à **l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3,** seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du **Bureau de Distribution des plans** à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres no 78M-360P
Modifications générales - Nouvel aménagement
Bureau de poste
Rue Vertefeuille
SAINTE-ROSALIE (Québec)

On peut consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la Construction à Saint-Hyacinthe et Montréal (Québec) et aux bureaux de poste suivants: Sainte-Rosalie, Saint-Hyacinthe, Saint-Liboire et Upton (Québec).

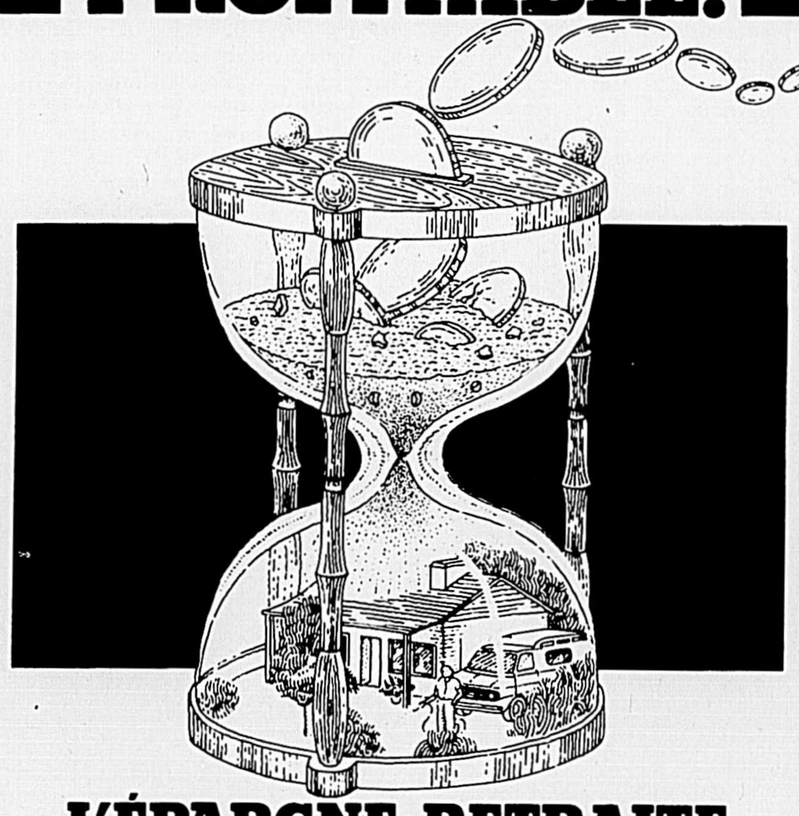
Date limite: Le mardi 20 février 1979
Dépôt: $25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

UNE RETRAITE CONFORTABLE, DE L'ÉPARGNE PROFITABLE.



L'ÉPARGNE-RETRAITE DE LA CAISSE POPULAIRE

« Peu importe ce que je ferai pendant ma retraite, l'important est de m'assurer aujourd'hui une sécurité financière pour l'avenir. J'ai choisi le « Régime Enregistré d'Épargne-Retraite (REER)* » de ma Caisse populaire. »

« Je me prépare une retraite confortable. »
L'Épargne-Retraite de la Caisse populaire est à même de répondre à vos besoins futurs. Par des dépôts réguliers, vous accumulez facilement de l'épargne, tout en profitant d'un intérêt avantageux.

« Je profite d'une forte réduction d'impôts . . . dès cette année. »
En participant avant le 2 mars à l'Épargne-Retraite, vous profiterez d'une réduction d'impôts appréciable.
Voici quelques exemples de réduction d'impôts.

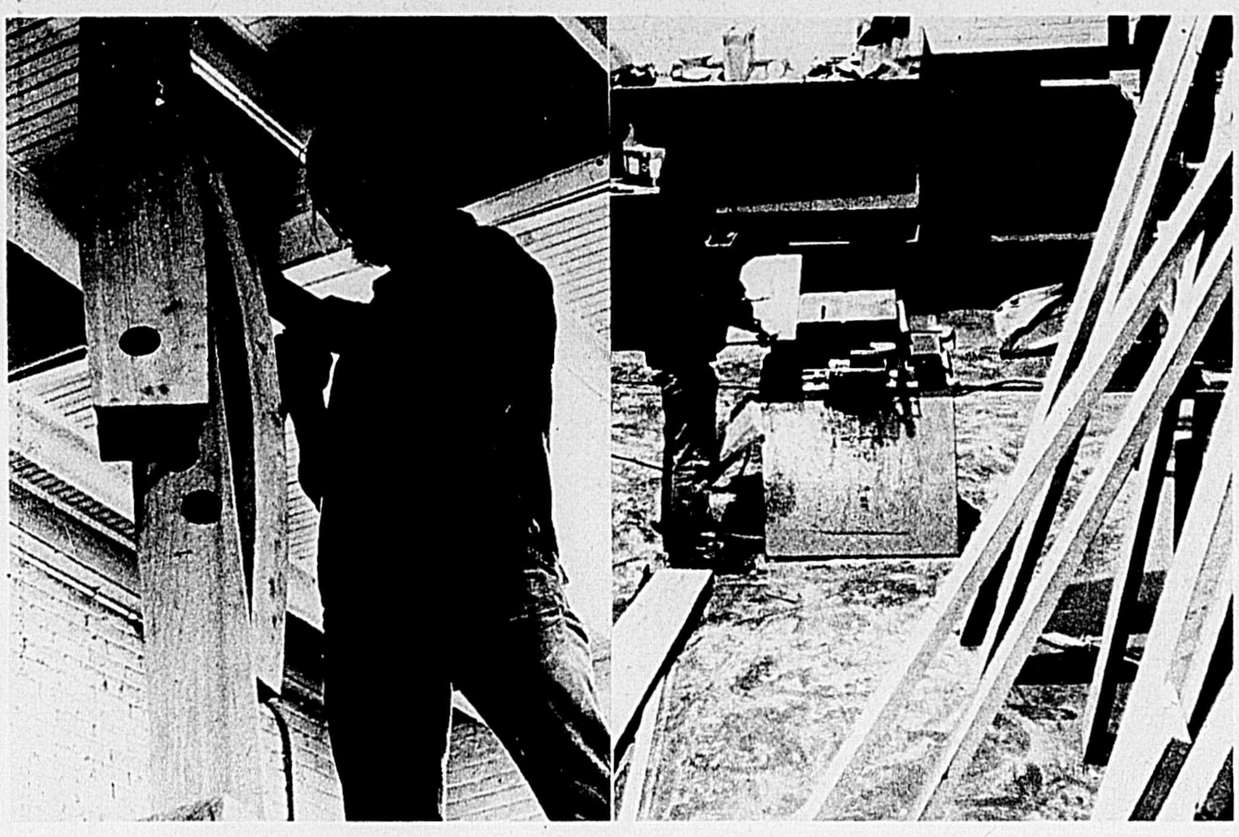
Revenu annuel imposable	Contribution à l'Épargne-Retraite	Nouveau revenu imposable	**Diminution approximative d'impôts**
$10,000	$2,000	$ 8,000	**$ 725**
$15,000	$3,000	$12,000	**$1,254**
$20,000	$4,000	$16,000	**$1,855**

** Émis et administré par Fiducie du Québec*

« Je disposerai d'un important capital. »
Enfin, au moment de prendre votre retraite, vous aurez accumulé une des plus importantes sommes d'argent de votre vie.
Si vous croyez qu'une retraite ça se prépare, présentez-vous dès aujourd'hui à votre Caisse populaire pour adhérer à l'Épargne-Retraite.

desjardins
LA CAISSE POPULAIRE
C'est profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

spectacle



Luc Rodrigue et Claude Millette ont commencé leur travail dans un atelier improvisé: une partie de l'ancien aqueduc.

"Mieux vaut t'art..."

Un calembour? Une erreur typographique? Non. Mais à coup sûr quelque chose de nouveau. "Mieux vaut t'art", c'est un gracieux mouvement dans l'espace. Concrétisation et assouvissement d'un désir impérieux: créer. Une réalisation de quatre artistes régionaux, parrainée par Canada au Travail.

Il y a peut-être à redire au sujet de l'organisme Canada au Travail et de son fonctionnement (c.f. aux articles de Piere Bornais). Mais celà ayant déjà été fait, il m'apparaît nécessaire de voir le tout sous un angle différent.

En fait, ce que Canada au travail exige d'un projet, c'est qu'il soit générateur d'emplois, qu'il enrichisse l'expérience des participants et surtout, qu'il innove aujourd'hui sans oublier de promouvoir pour demain.

C'est croyant en la réalisation de ces objectifs, et bien d'autres encore, que Luc Rodrigue, sculpteur, mit le projet en branle. Pour ce faire, il s'adjoignit Claude Millette, un autre sculpteur, et deux artistes-peintres: Jean Rodrigue et Suzanne Daigneault.

Du travail des quatre artistes (de décembre à mai) ressortiront 12 tableaux grands formats, et 6 sculptures toutes aussi imposantes. Le but poursuivi par ces rassemblement d'énergie en est un d'amélioration de l'environnement, c'est-à-dire, l'espace dans lequel on vit chaque jour.

En effet, différents endroits publes jouiront de la présence d'oeuvres adaptées à leurs besoins respectifs. De cette façon, on désire soumettre d'autres couleurs, des formes inusitées et des sensations nouvelles à la perception et à la sensibilité de la population maskoutaine.

Une population de plus en plus éveillée qui se rend compte de la froideur, du vide artistique, en fait, du faible contenu de ces énormes contenants que sont les institutions d'enseignement, les bureaux gouvernementaux, etc...

"Mieux vaut t'art" s'affirme comme étant un mouvement culturel qui nous concerne tous. Donc, par le biais de chroniques bimensuelles relatant les dernières activités du groupe, laissant la parole à chacun des artistes à tour de rôle, il sera aisé de suivre de près ce mouvement qui promet de métamorphoser notre milieu et par le fait même... notre pensée.

Texte et photos: Jean-Luc Mongeau.



On peut voir ici une des premières oeuvres produite par Suzanne Daigneault. Cette oeuvre fera partie intégrante de l'environnement du cégep.



Le spectacle de Moreau: un rendez-vous avec le rire!

L'inimitable Jean-Guy Moreau présentera son tout dernier spectacle "Yesterday... aujourd'hui... Tout-Moreau!" demain soir, au cinéma Le Paris, à Saint-Hyacinthe. L'humour de Jean-Guy Moreau, parfois tendre parfois cruel ne laisse habituellement personne indifférent. Les hommes politiques du Québec et d'ailleurs se retrouveront sur la scène le jeudi 1er février, à 20 heures 30 nous rappelant de grandes paroles et de grands événements passés. Les billets sont en vente au coût de $5, $6 et $7 au Carrefour 8-24, 1740, rue Saint-Antoine, à Saint-Hyacinthe. On pourra également s'en procurer au guichet le soir du spectacle. Un bain d'humour au début de février... de quoi rafraîchir les esprits!

Pour les amateurs de poésie

Arte Kebec lance "Le Mal Chair"

Marielle Raîche-Lefebvre

La maison d'éditions Arte Kebec de Saint-Hyacinthe procédait au lancement officiel de l'oeuvre inédite du poète maskoutain Yvon Toutan le mardi 23 janvier, au Cochon Rouge, à Saint-Hyacinthe.

Ce recueil de poésie qui a pour titre "Le Mal Chair" devrait, sans aucun doute, comblerles amateurs de poésie de la région et d'ailleurs. Car il faut bien le dire, la poésie a ceci de particulier qu'elle rejoint tous les coeurs qui sont à l'écoute d'idées nouvelles.

S'il est difficile pour un poète maskoutain de se frayer un chemin dans le monde des gens de plume, il n'en demeure pas moins que plusieurs Maskoutains ont du talent à revendre en ce domaine. C'est pourquoi Arte Kebec a décidé de s'implanter pour de bon dans le milieu afin de fournir l'outil de promotion nécessaire à ceux qui ont des choses à dire et qui désirent rejoindre les gens d'ici et d'ailleurs.

Ce mardi soir 23 janvier, plusieurs artistes de la région s'étaient donnés rendez-vous. Plus qu'un lancement, cette soirée se voulait une rencontre multidisciplinaire. Les responsables du lancement avaient pris soin d'aménager un coin de la salle en une mini-exposition qui réunissait plusieurs oeuvres de diverses disciplines. Ce soir-là, poètes, illustrateurs, photographes, peintres, sculpteurs, comédiens, musiciens tenaient à être de la fête, et manifestaient de la sorte leur confiance et leur encouragement à la cause qu'Arte Kebec a décidé de défendre: promouvoir le talent de gens d'ici en l'élatant au grand jour tout en leur donnant la chance de se tailler la place qui leur revient. Mais Arte Kebec a bien d'autres projets en tête puisque dès le mois de février, les responsables de la maison d'éditions entreprendront une grande tournée à travers les cégeps et librairies du Québec afin de promouvoir l'oeuvre de Yvon Toutan, "Le Mal Chair".

Prochainement, Arte Kebec publiera les "23 soleils d'ici". Il s'agit en quelque sorte, d'un livre de récits, d'un essai littéraire qui réunira plusieurs formes d'écritures. Mario Robert, Paul Labelle, et Faby participeront à titre d'illustrateurs à l'élaboration de cette publication tandis que Albert Bernard, Tania Houle Lettre, Christian Roy, Hélène Bernier, Gigi et Yvon Toutan, Jean Carrette, André Lachance, Jacques Robert et Michel Lafleur (auteurs des Noces d'encre) Marie Ondine, Mikahô et Johanne Prud'Homme Samson, laisseront parler les mots.

En attendant, les amateurs de poésie peuvent se procurer l'oeuvre d'Yvon Toutan disponible sur les rayons des trois librairies de Saint-Hyacinthe.
Longue vie à Arte Kebec!



Après plusieurs années d'attente, une maison d'éditions a vu le jour à Saint-Hyacinthe. C'est en effet le 26 septembre 1978 que Gigi et Yvon Toutan ont fondé Arte Kebec. Les artistes de la région ont d'ores et déjà le droit d'espérer se faire entendre.

le courrier
DE SAINT-HYACINTHE
655 rue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe

avis

A tous nos abonnés par camelots
à la semaine
au mois
ou à l'année

Veuillez nous informer de votre changement d'adresse

Mon ancienne adresse

Ma nouvelle adresse

Je suis abonné à la semaine, au mois, ou à l'année

Bien vouloir retourner ce coupon ou téléphoner à

773-6028

état civil

SAINT-SACREMENT

Baptêmes

7 janvier. Joseph, Samuel, Sébastien, fils de Denis Loiseau et de Manon Berthiaume. Parrain et marraine, Réal Messier et Cécile Loiseau.

7 janvier. Joseph, Marcel, Pascal, fils de Jean-Yves Paquin et de Madeleine Larouche. Parrain et marraine, Marcel Larouche et Jeanne Binette.

7 janvier. Marie, Manon Annie, fille de Richard Rainville et de Ginette Phaneuf. Parrain et marraine, Réal Brière et Manon Phaneuf.

7 janvier. Jacques, Pierre, Adrien, Jean-Patrick, fils de Patrick Roux et de Paula Porlier. Parrain et marraine, Jacques Brodeur et Lucie Messier.

Sépulture

9 janvier. Rose-Emma Messier, veuve d'Abel Joncas et de Vladimir Bernard, 81 ans.

SAINTE-EUGÉNIE

Baptêmes

7 janvier. Marie, Noëlle, Émilie, fille de Michel Bélisle et de France Graveline. Parrain et marraine, Denis Guilmain et Paulette Bélisle.

7 janvier. Joseph, Sébastien, Maxime, fils de Jocelyn Despots et de Francine Sauvé. Parrain et marraine, Ferdinand Despots et Cécile Hébert.

SAINT-JOSEPH

Baptêmes

10 décembre. Joseph, Jocelyn, François, fils de Rosaire Lemieux et de Diane Dulmaine. Parrain et marraine, Jean-Guy Seney et Suzanne Dulmaine.

10 décembre. Marie, Julie, Nathalie, fille de Yves Marchesseault et de Ginette Deschamps. Parrain et marraine, Richard Junior Bourdon et Lucie Marchesseault.

17 décembre. Joseph, David, Maxime, Benoît, fils de Jean-Claude Ducharme et de Monique Jodoin. Parrain et marraine, Rolland Sansoucy et Germaine Jodoin.

17 décembre. Marie, Brigitte, Stéphanie, fille de Jean-Claude Ducharme et de Monique Jodoin. Parrain et marraine, Jean-Louis Adam et Denise Ducharme.

24 décembre. Joseph, Michel, Robert, Eric, fils de Robert Beauregard et de Micheline Girouard. Parrain et marraine, Michel Girouard et Manon Caouette.

14 janvier. Joseph, Louis, Philippe, Luc, fils de Michel Laliberté et de Diane Rémy. Parrain et marraine, Louis-Philippe Laliberté et Yvette Rajotte.

14 janvier. Marie, SUYLVIE, Sophie, fille de Réjean Ménard et de Micheline Choquette. Parrain et marraine, Marcel Cyr et Sylvie Choquette.

Mariages

9 décembre. Reynald Viens, fils de Raymond Viens et de Mireille Courchesne, à Johanne Gadbois, fille de Roger Gadbois et de Nicole Côté.

23 décembre. Armand Bernier, fils de Paul-Émile Bernier et d'Olivine Deschênes, à Sylvie Binette, fille d'Armand Binette et de Fernande Lafontaine.

30 décembre. Claude Archambault, fils de Norbert Archambault et de Laurette Théberge, à Diane Collard, fille d'Armand Collard, décédé, et de France Campeau.

Sépultures

13 décembre. Alphonse Frédette, époux de Liliane Gaudette, 88 ans.

16 décembre. Ernest Laliberté, époux de Oriendа Raymond, 73 ans.

3 janvier. Maurice Messier, époux de Thérèse Lapointe, 62 ans.

11 janvier. Eva Brodeur, fille de Calixte Brodeur, décédé, et d'Eucharistе Lachapelle, décédée, 86 ans.

NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Baptêmes

7 janvier. Audrey, fille de Yvan Pichette et de Diane Jodoin. Parrain et marraine, Lucien Pichette et Denise Guertin.

11 janvier. Dominic, fils de Gérard Lacasse et de Cécile Mailhot. Parrain et marraine, Yves Beauregard et Louise Mailhot.

Mariage

20 janvier. Paul-Emile Bouchard, Fils d'Emilien Bouchard et de Marie-Rose Lamontagne, à Huguette Riopel, fille d'Arthur Riopel et de Régina Beaudin.

Sépultures

2 janvier. Jules Legris, fils de Charles-Edouard Legris et d'Andréa Bisson, 26 ans.

2 janvier. Marie-Jeanne Harnois, épouse de Wilfrid Martel, 67 ans.

2 janvier. Maurice vincent-Marie Pouliot, fils de Jean-Baptiste Pouliot et de Malvina Larochelle, 75 ans.

4 janvier. Ulric Louis-Georges Bruneau, fils d'Ulric Bruneau et de Marie Cartier Lafrance, 71 ans.

6 janvier. Gérard Gazaille, époux d'Anita Dion, 62 ans.

11 janvier. Cécile Leblanc, épouse de Joseph Orient Tarte, 69 ans.

17 janvier. Albert Saint-Onge, époux d'Eva Laliberté, 75 ans.

19 janvier. Rolland Bernard, époux de Marguerite Lapointe, 61 ans.

CATHÉDRALE

Baptêmes

12 novembre. Lydia, Isabelle, Emilie, fille de Denis Hinse et de Micheline Bienvenue. Parrain et marraine, Sylvain Bienvenue et Pauline Hinse.

12 novembre. Etienne, Jean-Charles, fils de Christian St-Pierre et de Louisette Perreault. Parrain et marraine, Yvon Landry et Yvette Perreault.

12 novembre. Dany, François, Fils de Serge Racine et de Diane Tellier. Parrain et marraine, Sylvain Racine et Suzanne Gallant.

12 novembre. Annie, Anne-Marie, fille de Aurèle Bourassa et de Louise Plante. Parrain et marraine, Jean-Marc Paré et Anne-Marie Plante.

10 décembre. Marie, Julie, fille de Pierre Chagnon et de Madeleine Fontaine. Parrain et marraine, Claude Chagnon et France Fontaine.

31 décembre. Gabriel, Pierre, Vallier, fils de Vallier Corriveau et de Nicole Mercier. Parrain et marraine, Richard et Manon Mercier.

31 décembre. Marie, Mélanie, Karine, fille de Michel Girouard et de Jocelyne Boulay. Parrain et marraine, Patrick Girouard et Georgette Petit.

14 janvier. Marie-Claude, France Angela, fille de Gilles Beauregard et de Denise Daigneault. Parrain et marraine, Gerry Varney et Francine Daigneault.

14 janvier. Stéphane Benoît, fils de Noël Ledoux et de Francine Blouin. Parrain et marraine, Yvon Rondeau et Lucille Ledoux.

14 janvier. Maryse, Marie, Carole, fille de Bruno Lemoine et Armande Plante. Parrain et marraine, Réal Plante et Carole Lavoie.

Mariages

4 novembre. Jocelyn Beauregard, fils d'Armand Beauregard et de Thérèse Beauregard, à Marie-Thérèse Parenteau, fille de Roland Parenteau et de Françoise Brin.

22 décembre. Guy Mainville, fils d'Howard Mainville et de Thérèse Chicoine, à Jocelyne Chagnon, fille de Roland Chagnon et de Juliette Dalpé.

Sépultures

6 novembre. Rosaire Audet, dit Lapointe, fils de Rosaire Audet et de Blanche Marois, 63 ans.

6 novembre. Délima Darcy, veuve de Néo Perras, 88 ans.

15 novembre. Bernard Blanchard, époux de Noëlla Coulombe, 79 ans.

18 novembre. Normand Labrie, fils de Maurice Labrie et de Germaine Van Pepperstractę, 31 ans.

21 novembre. Aimé Pontbriand, fils d'Elie Pontbriand et de Manda Grandbois, 70 ans.

ASSOMPTION

Baptêmes

9 décembre. Karine, Nancy, Isabelle, fille de Michel St-Pierre et de Denise Simard. Parrain et marraine, Michel Larocque et Monique Simard.

9 décembre. Evelyne, Anne, Marie-Claude, fille de Pierre Simoneau et de Sylvie Letarte. Parrain et marraine, Lawrence Kérouac et Lise Simoneau.

9 décembre. Patrick, Jean, Pascal, fils de Jean-Marie Blanchard et de Lorraine Garand. Parrain et marraine, Jean-Roch Bélanger et Anita Garand.

10 décembre. Joseph, André, Mathieu, fils de Réal Lapierre et de Francine Proulx. Parrain et marraine, André Lapierre et Denise Hébert.

10 décembre. François, Jean-Louis, Olivier, fils de Pierre Mathieu et de Claudette Beauregard. Parrain et marraine, Jean-Louis Donais et Louise Mathieu.

16 décembre. Joseph, Léo, Gaétan, Sylvain, fils de Fernand Brodeur et de Nicole Ouellet. Parrain et marraine, Gaétan Brodeur et Renée Gauthier.

16 décembre. Joseph, Léo, Pierre-Paul, Dominic, fils de Fernand Brodeur et de Nicole Ouellet. Parrain et marraine, Pierre-Paul Ouellet et Lise Lévesque.

Mariages

16 décembre. Gilles Bilodeau, fils de Robert Bilodeau et de Pauline Pellerin, à France St-Jean, fille de Jacques St-Jean et Lumina Laramée.

22 décembre. Simon L'Archer, fils de Roland L'Archer et de Germaine Bergeron, à Mylène Beauchamp, fille de Denis Beauchamp et de Yolande Brunette.

"2000 ans après Jésus-Christ"

Dimanche le 4 février, M. Jacques Fournier présente l'Eucharistie comme le signe d'une fraternité nouvelle. M. Roger Graveline, de l'Office de catéchèse du Québec, parle des résultats concrets de Chantier, projet d'éducation des adultes chrétiens à l'engagement social.

L'émission "2000 ans après Jésus-Christ" est présentée au canal 10, à 11 heures 30. a.m.

avis de décès

ADAM (Mme Adorie) - À Saint-Dominique, le 27 janvier, est décédée Mme Adorie Adam, née Anna Chagnon, à l'âge de 79 ans. Outre son époux, elle laisse deux fils et quatre filles: MM. Maurice et Denis, Saint-Hyacinthe; Mmes Jean-Marc Chicoine (Clémence) et Jacques Lambert (Lise) de Saint-Dominique; Albert Lemaire (Réjeanne), Saint-Cyrille; Jean Bessette (Monique), Granby. Lui survivent aussi un frère et une soeur: M. Antonio, Saint-Hyacinthe; Mme Léa Lecours, Saint-Hyacinthe. Les funérailles, sous la direction de la maison UBALD LALIME, eurent lieu le 30 janvier, en l'église paroissiale de Saint-Dominique.

***

BÉLANGER (Lucien) - À Saint-Hyacinthe, le 27 janvier est décédé M. Lucien Bélanger, autrefois de Saint-Théodore d'Acton, à l'âge de 73 ans. Il laisse de nombreux frères et soeurs. Il était le fils d'Hector Bélanger et de Melvina Hébert, tous deux décédés. Les funérailles, sous la direction de la maison RENÉ-J. MONGEAU, de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le lundi 29 janvier, en l'église paroissiale de Saint-Théodore d'Acton.

***

BÉRARD (Mme Joseph) - À Québec, le 25 janvier, est décédée Mme Joseph Bérard, née Thérèse Bouthillier, à l'âge de 71 ans. Outre son époux, elle laisse un fils: M. Jacques, Brossard. Lui survivent quatre frères et deux soeurs: MM. Alfred, Chambly; Laurent, Maurice, Marcel, tous trois de Saint-Hyacinthe; Mmes Charles Eugène Paquet (Ernestine) Saint-Hyacinthe; Paul Blanchette (Cécile), Québec. Les funérailles, sous la direction de la maison UBALD LALIME, de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 29 janvier, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, à Saint-Hyacinthe.

***

BERNARD (Rodrigue) - À Saint-Hyacinthe, le 28 janvier, est décédé M. Rodrigue Bernard, à l'âge de 68 ans. Il laisse son épouse, née Thérèse Vincent. Lui survivent aussi deux frères et trois soeurs: MM. René, Saint-Liboire; Hervé, Saint-Dominique; Mmes Laurent Bernard (Florentine), Gérard Savoie (Alice), Upton; Rosario Laflamme (Irène), Sainte-Rosalie. Les funérailles, sous la direction de la maison RENÉ-J. MONGEAU, de Saint-Hyacinthe, auront lieu le mercredi 31 janvier, à 10 heures, en l'église Sacré-Coeur, à Saint-Hyacinthe.

***

CARON (Antoine) - À Saint-Hyacinthe, le 27 janvier, est décédé M. Antoine Caron, à l'âge de 79 ans. Il laisse trois fils et deux filles: MM. Marcel, Saint-Denis; Claude et Jean-Guy, Saint-Hyacinthe; Mmes Jean-Jacques Parenteau (Gisèle), Saint-Hyacinthe; Fabien Savoie (Huguette), Sainte-Rosalie. Lui survit aussi son frère: M. Sylvio, Saint-Hyacinthe. Les funérailles, sous la direction de la maison RENÉ-J. MONGEAU, de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le mardi 30 janvier, en l'église Christ-Roi, à Saint-Hyacinthe.

***

COURNOYER (Philippe) - À Saint-Hyacinthe, le 24 janvier, est décédé M. Philippe Cournoyer, à l'âge de 85 ans. Il laisse ses deux filles: Mmes Raoul Rivard (Claire), Roland Rousseau (Pauline), Saint-Hyacinthe. Les funérailles, sous la direction de la maison RENÉ-J. MONGEAU, de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le samedi 27 janvier, en l'église Christ-Roi, à Saint-Hyacinthe.

***

CUSSON (Mme Louis Philippe) - À Acton Vale, le 23 janvier, est décédée Mme Louis Philippe Cusson, née Edwilda Désautels, à l'âge de 86 ans. Outre son époux, elle laisse six fils et quatre filles: MM. Jean-Louis, Tracy; Fernand, Saint-Hyacinthe; Clément, Saint-Hyacinthe; Germain, Longueuil; Yvon, Contrecoeur; Serge, Longueuil; Mmes Camil Lalancette (Marielle), Saint-Guillaume; Rollande Cartier, Saint-Hyacinthe; Donald Booth (Pauline), Sainte-Foy; Suzanne Auger, Saint-Hyacinthe. Lui survivent un frère et deux soeurs: M. Hervé Désautels, Montréal; Mmes J. Gérard Houle (Laurette), Saint-Hyacinthe; Simone Lépine, Verdun. Les funérailles, sous la direction de la maison UBALD LALIME, de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 25 janvier à la Cathédrale de Saint-Hyacinthe.

***

DUBOIS (Joseph) - À Saint-Hyacinthe, le 27 janvier, est décédé M. Joseph Dubois, à l'âge de 85 ans. Outre son épouse, née Isabelle Roy, il laisse sa fille: Mme Marcelin Messier (Rita), Saint-Hyacinthe. Lui survivent aussi ses deux frères et ses trois soeurs: MM. Laurent, Saint-Hyacinthe; Adrien, Woonsocket, E.U.A.; Mme Maria Payeur, E.U.A.; Soeur Eléonore Dubois, des Soeurs de La Présentation de Marie de Sainte-Madeleine; Soeur Régina Dubois des Soeurs Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe. Les funérailles, sous la direction de la maison RENÉ-J. MONGEAU, de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le mardi 30 janvier, en la Cathédrale, à Saint-Hyacinthe.

***

FONTAINE (Gaston) - À Saint-Hugues, le 9 janvier, est décédé M. Gaston Fontaine, à l'âge de 56 ans. Outre son épouse, née Irène Brodeur, il laisse trois fils et une fille: MM. Marcel et Luc, Saint-Hugues; Roger, Saint-Nazaire; Mme Brian Willigan (Huguette), ville Saint-Laurent. Lui survivent aussi deux soeurs et un frère: Soeur Léontine, des Soeurs de la Charité à Le Paz; Mme Elzéar Emard, (Simonne), Saint-Hyacinthe; M. Roland, Saint-Hugues. Les funérailles et l'inhumation eurent lieu à Saint-Hugues.

***

LEMAY (Mme Jean-Charles) - À Saint-Hyacinthe, le 25 janvier, est décédée Mme Jean-Charles emay, née Yvette Brodeur, à l'âge de 64 ans. Lui survivent ses trois soeurs: Mme René Belhumeur (Jeannette), Saint-Nicolas; Mlles Rita et Fleurette, Saint-Hyacinthe. Les funérailles, sous la direction de la maison RENÉ-J. MONGEAU de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le lundi 29 janvier en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, à Saint-Hyacinthe.

***

MC DERMOTT (Joseph) - À Saint-Hyacinthe, le 21 janvier, est décédé M. Joseph Mc Dermott, à l'âge de 90 ans. Époux en premières noces de Alphégina Juaire, décédée, il laisse outre son épouse, née Eva Jacques Beauparlant, cinq fils et une fille: MM. Etienne et Alphonse, de Saint-Hyacinthe; Paul et Majorique, Saint-Dominique; André, Sainte-Rosalie; Mme André Robidas (Thérèse), Saint-Hyacinthe. Les funérailles, sous la direction de la maison RENÉ-J. MONGEAU, de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le mardi 23 janvier, en l'église Notre-Dame-du-très-Saint-Sacrement, à Saint-Hyacinthe.

***

MORIN (Joseph Wilfrid) - À Saint-Hyacinthe, le 25 janvier, est décédé M. Joseph Wilfrid Morin, à l'âge de 83 ans. Il laisse son fils: M. Henri-Paul Lamoureux, de Saint-Hyacinthe. Lui survit également un soeur: Mme Eugène Chagnon (Léa), de Saint-Hyacinthe. Les funérailles, sous la direction de la maison UBALD LALIME, de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 27 janvier, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, à Saint-Hyacinthe.

***

PLANTE (Gérard) - À Saint-Hyacinthe, le 22 janvier, est décédé M. Gérard Plante, à l'âge de 31 ans. Lui survivent aussi son père M. Paul-Emile Plante de Saint-Simon, ainsi que trois frères et deux soeurs: MM. Pierre, Michel et Jean-Paul, de Saint-Simon; Mme René Lafrenière (Solange), Longueuil; Mlle Jeannine Plante, Saint-Simon. Les funérailles, sous la direction de la maison RENÉ-J. MONGEAU, de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le jeudi 25 janvier, en l'église paroissiale de Saint-Simon.

***

RADU (Mme Antoine) - À Saint-Hyacinthe, le 27 janvier, est décédée Mme Antoine Radu, née Cécile Hanowski, à l'âge de 62 ans. Outre son époux, elle laisse son fils: Stéphanne, de Saint-Hyacinthe. Les funérailles, sous la direction de la maison RENÉ-J. MONGEAU, de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le mardi 30 janvier, en l'église paroissiale de Saint-Thomas-d'Aquin.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

PROJET No: 555-06-5110-003 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant quarante-quatre (44) logements répartis sur trois emplacements dans la municipalité de Saint-Hyacinthe comté de Saint-Hyacinthe selon un contrat à forfait.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principales place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet ou spécialisé, au bureau de l'architecte: O'Keefe et Associés, 800, Montée de Liesse, Montréal, H4T 1N8, contre un dépôt remboursable de cent cinquante dollars ($150.00) pour le dossier complet, ou de cinquante dollars ($50.00) pour le dossier spécialisé (plomberie, électricité, ventilation), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec.

Ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets des plans et devis, en bon état, dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de cent mille dollars ($100,000.00), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: à quatorze (14) heure (heure locale en vigueur) le 22 février 1979, à la Société d'habitation du Québec, au Bureau de Montréal, de la Direction générale des Opérations, sis 3, Complexe Desjardins, 25e étage, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:
- Association des Constructeurs de Saint-Hyacinthe
- Association de la Construction de Montréal et de Québec.
- Association Régionale de l'A.P.C.H.Q.

SOUS-TRAITANTS:
Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 15 février à 14 heures, et leurs soumissions doivent être valables quatre-vingt-dix (90) jours après leur dépôt. Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire,
Secrétaire de la Société

MAURICE FLEURISTE
240, boul. Laurier, Sainte-Rosalie
tél. 774-8434
LIVRAISON GRATUITE
Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi, samedi, dimanche 9h. a.m. à 7h.30 p.m.
Jeudi, vendredi 9h. a.m. à 9h. p.m.

AVIS
Bureau du financement des partis politiques

Le Directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef de l'Union Nationale, de Me Jean-Pierre Bousquet à titre de représentant officiel de l'Association de comté Conseil U.N. Saint-Hyacinthe par M. Roland Lapierre, 1630 rue Papineau, St-Hyacinthe J2S 2B1

Le Secrétaire
PIERRE DESJARDINS

Assemblée nationale du Québec
Bureau du financement des partis politiques

1 Complexe Desjardins, Tour du Sud, suite 2204,
Montréal H5B 1B3 (514) 873-7131



SAINT-DENIS SUR LE RICHELIEU luxueuse résidence, const. 1974, 37 x 44.6', 7 pces dont 3 chambres, cuisine, salle à dîner, salon et salle de jeux, foyer, terrain riverain de 86 x 326' mur de soutainement taxes totales $600. par an J.P. Potvin

773-1122-773-3105
BUREAU CENTRAL D'IMMEUBLES ENR.
COURTIER

MONTREZ DU DOIGT
VOTRE PETITE ANNONCE ENCADRÉE



POUR CE SERVICE CONSULTEZ
GÉRARD CÔTÉ
RÉAL BRODEUR
PAUL PARADIS
service de la publicité
Tél.: 773-6028

À VENDRE
28 l. X 1 col.... $9.

NOUS CHERCHONS LES SERVICES...
28 l. x 2 col... $18.

On demande
personne...
40 l. x 2 col. $25.60

DATE LIMITE POUR LA PARUTION LE VENDREDI AVANT 11 HEURES A.M.

c'est lu!

SERVICE PHARM - MAXI SUPER ESCOMPTES VINCENT CHARTIER

1312 DES CASCADES TEL. 773-8447

Succursales: 2665, Sainte-Anne tél: 773-8449 ouvert jusqu'à minuit tous les jours

Centre d'achats Les Galeries St-Hyacinthe rue Laframboise tél: 773-7415

Spic and Span



nettoie et désodorise

prix sugg.: $1.61

format 1 kg

AVEC CE COUPON **99¢**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

MITCHUM



crème antisudorifique pour problème de transpiration

prix sugg.: $4.58

format: 56.7 g.

AVEC CE COUPON **2.88**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

WONDRA



lotion hydratante parfumée, pour les mains, le visage, les bras et les jambes

prix sugg.: $3.40

format: 400 ml

AVEC CE COUPON **1.69**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

Alberto VO5



fixatif aérosol, pour un meilleur maintien des cheveux sans fluoro-carbones

prix sugg.: $3.47

format: 400 ml

AVEC CE COUPON **2.09**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

LISTERINE



rince-bouche et gargarisme antiseptique détruit les germes

format: 625 ml

AVEC CE COUPON **1.69**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

PAMPERS



11 à 23 livres couches de nuit

format 12 couches

AVEC CE COUPON **1.42**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

KOREA



solution de Panax Ginseng

prix sugg.: $12.95

format: 10 ampoules buvables

AVEC CE COUPON **3.88**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

DRY AD



crème désodorisante antisudorifique

prix sugg.: $1.39

format 42 g.

AVEC CE COUPON **88¢**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

GILLETTE



uni sec, antisudorifique à bille sec à l'application

prix sugg.: $2.39

format: 50 ml

AVEC CE COUPON **1.47**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

L'ORÉAL



Elsève Balsam conditionneur après shampooing

Prix Sugg.: $2.75

format: 275 ml

AVEC CE COUPON **1.68**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

Smiles'n Chuckles



Turtles friandises au chocolat au lait avec pécanes et caramel

format: 454 g.

AVEC CE COUPON **2.77**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

Vicks Vaporub



aide à décongestionner les voies respiratoires

prix sugg.: $3.22

format: 150 ml
5¼ onces

AVEC CE COUPON **1.94**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

SCHICK II



lames pour rasoirs à cartouches

prix sugg.: $1.49

format de 5 lames

AVEC CE COUPON **89¢**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

Hemarexin GP



ampoules buvables supplément multivitaminique

prix sugg.: $8.75

format: 16 ampoules

AVEC CE COUPON **4.99**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

LYSOL



détruit les germes dans la maison

prix sugg.: $2.61

format: 369 g.

AVEC CE COUPON **1.57**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

CLEARASIL



Lotion médicamenteuse nettoie la peau grasse

prix sugg.: $2.99

format: 114 ml

AVEC CE COUPON **1.79**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

Antiphlogistine



soulage rapidement la douleur ne graisse pas, ne tache pas

prix sugg.: $3.59

format: 128 g.

AVEC CE COUPON **1.99**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

WAMPOLE



tonique pour toute la famille

prix sugg.: $4.81

format: 450 ml

AVEC CE COUPON **2.88**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

TAYLOR



guide d'humidité pratique pour la maison

prix sugg.: $7.25

AVEC CE COUPON **4.09**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

NEW DAWN



shampooing colorant et conditionneur

prix sugg.: $2.59

AVEC CE COUPON **1.66**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

OCEAN



bain-mousse aux algues marines enrichi d'huile

prix sugg.: $7.69

format: 9.5 onces 280 c.c.

AVEC CE COUPON **4.88**

Valide jusqu'au 13 février

CHARTIER PRIX

Limite 3 par client, au comptoir seulement

Les prix Direct Film cités ci-dessous parviennent du catalogue de Direct Film - hiver 78-79

Les prix Uniprix cités ci-dessous parviennent du journal La Presse - mercredi 3 janvier 1979

FINITION DE PHOTOS COMPAREZ

Direct Film	Uniprix	Prix Chartier
12 poses $5.29	12 poses $ $4.41	$3.71
20 poses $7.99	20 poses $6.62	$4.83
24 poses $8.99	24 poses $7.48	$6.65
36 poses $12.49	36 poses $10.62	$8.67

Film négatif couleur 110 - 126 - 135 mm.

AU COMPTOIR SEULEMENT